Nations Unies A/73/654*

Assemblée générale

Distr. générale
13 décembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 152 de l'ordre du jour
Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Rapport sur l'exécution du budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

		Page
I.	Introduction	5
II.	Exécution du mandat	5
	A. Considérations générales	5
	B. Utilisation des crédits	7
	C. Activités d'appui de la Mission	10
	D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	13
	E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	13
	F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	14
III.	Exécution du budget	64
	A. Ressources financières	64
	B. Récapitulatif des réaffectations de ressources	65
	C. Évolution des dépenses mensuelles	66
	D. Autres produits et ajustements	66

* Deuxième nouveau tirage pour raisons techniques (8 février 2019).

18-21801* (F) 080219 080219

Merci de recycler

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . 67
F. Contributions non budgétisées . . . 67
IV. Analyse des écarts . . . 68
V. Exécution du budget : ressources financières relevant de l'autorisation d'engagement de dépenses . . . 73
VI. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . 75

Résumé

La corrélation entre les dépenses de cet exercice et l'objectif de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (sécurité, protection des civils et droits de l'homme ; appui au processus politique, réconciliation et élections ; rétablissement et extension de l'autorité de l'État ; appui).

L'exercice considéré correspond à la quatrième année de fonctionnement de la MINUSCA. Par sa résolution 2387 (2017), le Conseil de sécurité a prorogé les activités menées dans l'exercice du mandat. La Mission s'est consacrée surtout à celles de maintien de la paix, s'attachant tout particulièrement à favoriser les conditions qui permettent de réduire durablement la présence de groupes armés et la menace qu'ils représentent. Par sa résolution 2387 (2017), le Conseil a également autorisé une augmentation des effectifs des contingents de la Mission par rapport au chiffre figurant dans sa résolution 2301 (2016), rappelant qu'il entendait garder le nouveau chiffre en permanence sous examen.

Les dépenses de fonctionnement de la MINUSCA pour l'exercice considéré se sont élevées à 879,9 millions de dollars, ce qui représente un taux d'exécution budgétaire de 97,4 % (contre des dépenses d'un montant de 871,6 millions de dollars et un taux d'exécution budgétaire de 94,7 % pour l'exercice 2016/17).

Le solde inutilisé, d'un montant de 23,1 millions de dollars, s'explique ainsi : a) le montant des crédits prévus au titre des militaires et du personnel de police a été sous-utilisé (à hauteur de 5,6 millions de dollars), principalement en raison du déploiement tardif et de l'indisponibilité du matériel appartenant aux contingents ; b) le montant des dépenses engagées au titre du personnel civil a dépassé les prévisions (à hauteur de 39,6 millions de dollars), principalement parce que les taux d'occupation des postes pour toutes les catégories de personnel et les coûts salariaux ont été plus élevés que prévu ; c) le montant des crédits prévus au titre des dépenses opérationnelles a été sous-utilisé (à hauteur de 57,1 millions de dollars), principalement en raison de la réorganisation des activités à laquelle il a fallu procéder pour pouvoir financer les dépenses de personnel civil jusqu'à la fin de l'exercice (un déficit ayant été anticipé) et des imprévus survenus dans les opérations.

Les dépenses opérationnelles ont été inférieures aux prévisions notamment pour les raisons suivantes : a) reconfiguration de la flotte aérienne et autres changements apportés aux opérations aériennes de la Mission, à l'appui de l'initiative du Secrétaire général visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations aériennes et compte tenu de l'évolution des besoins opérationnels ; b) fait que certaines acquisitions de matériel et de fournitures n'ont pas eu lieu (aux rubriques Informatique, Santé et Fournitures, services et matériel divers) et qu'aucun transfert à ce titre n'a été effectué entre missions et entre opérations, ce qui a permis de réduire les frais de fret et d'autres dépenses connexes ; c) évolution des besoins concernant les activités relatives aux programmes – les tâches ayant été rehiérarchisées conformément aux dispositions de la résolution 2387 (2017) du Conseil de sécurité –, exigences politiques et contraintes nationales, et début du transfert progressif des programmes à l'équipe de pays des Nations Unies et aux autres partenaires.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre VI du présent rapport.

Exécution du budget : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018.)

			Écart	
Catégorie	*Montant alloué*[a]	*Dépenses*	*Montant*	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	454 602,8	449 025,0	5 577,8	1,2
Personnel civil	160 668,1	200 280,3	(39 612,2)	(24,7)
Dépenses opérationnelles	287 740,6	230 567,6	57 173,0	19,9
Montant brut	**903 011,5**	**879 872,9**	**23 138,6**	**2,6**
Recettes provenant des contributions du personnel	11 933,9	13 994,2	(2 060,3)	(17,3)
Montant net	**891 077,6**	**865 878,7**	**25 198,9**	**2,8**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	**903 011,5**	**879 872,9**	**23 138,6**	**2,6**

[a] Tient compte des ressources approuvées d'un montant brut de 882 800 000 dollars (montant net : 870 866 100 dollars) et des engagements autorisés d'un montant brut de 20 211 500 dollars correspondant aux crédits supplémentaires nécessaires au titre des effectifs militaires et policiers et des coûts opérationnels y relatifs pour l'exercice allant jusqu'au 30 juin 2018.

Exécution du budget : ressources humaines

Catégorie	*Effectif approuvé*[a]	*Effectif prévu (moyenne)*[b]	*Effectif réel (moyenne)*	*Taux de vacance (pourcentage)*[c]
Observateurs militaires	169	169	142	16,0
Contingents	11 481	10 732	10 452	2,6
Police des Nations Unies	400	400	351	12,3
Unités de police constituées	1 680	1 680	1 669	0,7
Personnel recruté sur le plan international	758	758	615	18,9
Administrateurs recrutés sur le plan national	121	121	94	22,3
Agents des services généraux	565	565	420	25,7
Volontaires des Nations Unies				
Recrutés sur le plan international	199	199	174	12,6
Recrutés sur le plan national	55	55	54	1,8
Emplois de temporaire				
Personnel recruté sur le plan international	40	40	29	27,5
Administrateurs recrutés sur le plan national	1	1	1	–
Agents des services généraux	8	8	1	87,5
Personnel fourni par des gouvernements	108	108	103	4,6

[a] Niveau maximum de l'effectif autorisé.
[b] Déploiement moyen, compte tenu du calendrier établi dans le cadre de l'autorisation d'engagement de dépenses jusqu'au 30 juin 2018.
[c] Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif prévu, mois par mois.

I. Introduction

1. Le budget de fonctionnement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018, que le Secrétaire général a présenté dans son rapport du 28 février 2017 (A/71/819), s'élevait à un montant brut de 921 580 500 dollars (montant net : 909 344 800 dollars). Les crédits demandés couvraient le déploiement des effectifs autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2301 (2016), à savoir : 10 750 militaires, dont 169 observateurs militaires et 311 officiers d'état-major, 2 080 policiers, dont 400 membres de la police des Nations Unies et 108 agents pénitentiaires, 809 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 40 occupant des emplois de temporaire), 706 fonctionnaires recrutés sur le plan national (dont 9 occupant des emplois de temporaire), 254 Volontaires des Nations Unies et 108 membres du personnel fournis par des gouvernements.

2. Dans son rapport du 28 avril 2017, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver l'ouverture de crédits d'un montant brut de 902 707 300 dollars pour l'exercice 2017/18 (voir A/71/836/Add.8, par. 57).

3. Dans sa résolution 71/299 du 30 juin 2017, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 882 800 000 dollars (montant net : 870 866 100 dollars) pour financer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice 2017/18. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

4. Dans sa résolution 2387 (2017), le Conseil de sécurité a décidé que la MINUSCA compterait 11 650 militaires, y compris 480 observateurs militaires et officiers d'état-major, 2 080 policiers, dont 400 n'appartenant pas à des unités de police constituées, et 108 agents pénitentiaires. Compte tenu de la date à laquelle a été prise la décision de renforcer les effectifs militaires, le budget de la MINUSCA pour l'exercice 2017/18, qui était fondé sur le déploiement de 10 581 militaires, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/299, ne tenait pas compte des crédits supplémentaires requis pour l'augmentation autorisée des effectifs et le renouvellement du mandat de la Mission.

5. Dans sa lettre datée du 20 avril 2018, le Comité consultatif a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses jusqu'à concurrence d'un montant brut de 20 211 500 dollars aux fins du fonctionnement de la MINUSCA pour l'exercice 2017/18, en sus du montant brut de 882 800 000 dollars approuvé précédemment pour la même période par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/299. Le montant de 20 211 500 dollars n'a pas été mis en recouvrement auprès des États Membres pour l'exercice 2017/18.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

6. Le Conseil de sécurité a défini le mandat de la Mission dans sa résolution 2149 (2014) et l'a prorogé dans ses résolutions ultérieures. Par sa résolution 2387 (2017), il a décidé d'autoriser un effectif de 11 650 militaires, soit une augmentation de 900 militaires. Le mandat correspondant à l'exercice considéré dans le présent rapport est celui que le Conseil a défini dans ses résolutions 2301 (2016) et 2387 (2017).

7. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de contribuer à créer les conditions qui permettent de réduire durablement la présence de groupes armés et la menace qu'ils représentent. À cette fin, elle est chargée de l'aider à accomplir d'autres tâches essentielles, à savoir : aider les autorités élues à protéger la population civile, tout particulièrement les femmes et les enfants touchés par le conflit armé ; user de ses bons offices pour appuyer des processus politiques nationaux et locaux associant toutes les parties et visant à s'attaquer aux causes profondes de la crise et à réaliser durablement la paix, la réconciliation et la sécurité dans le pays ; appuyer la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle efficaces ; contribuer à la mise en place de conditions de sûreté favorables à l'acheminement de l'aide humanitaire et au retour des réfugiés et des personnes déplacées ; protéger le personnel et les biens des Nations Unies. En outre, la Mission s'est vu confier les tâches suivantes : appuyer l'extension de l'autorité de l'État et préserver l'intégrité territoriale, notamment par le déploiement des forces de sécurité ; prêter son concours à la réforme du secteur de la sécurité ; aider les autorités centrafricaines à élaborer et à mettre en œuvre, à l'intention des membres des groupes armés, un programme de désarmement, démobilisation et réintégration progressif et inclusif, assorti d'un volet rapatriement en ce qui concerne les combattants étrangers ; rétablir l'état de droit et lutter contre l'impunité ; promouvoir et protéger les droits de l'homme ; renforcer l'état de droit et la lutte contre l'impunité ; continuer d'aider les autorités centrafricaines à empêcher l'exploitation illicite et le trafic des ressources naturelles ainsi que la prolifération et le trafic d'armes légères et de petit calibre.

8. Dans sa résolution 2387 (2017), le Conseil de sécurité a notamment autorisé la MINUSCA à : prendre des mesures actives pour anticiper, écarter et répondre efficacement à toute menace grave ou crédible à l'encontre de la population civile et, à cet égard, améliorer les systèmes d'alerte précoce, tout en maintenant un déploiement préventif et une présence mobile, flexible et robuste ; mettre en œuvre une stratégie de protection des civils s'appliquant à toutes ses composantes ; apporter un appui au dialogue politique inclusif mené aux niveaux local et national, en partenariat avec l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, ainsi qu'aux mécanismes de justice transitionnelle et de règlement des conflits ; appuyer la stratégie du Gouvernement visant à étendre l'autorité de l'État par la mise en place de mesures provisoires de sécurité et d'administration et par le déploiement de policiers, de gendarmes et de militaires nationaux ayant reçu une formation et dont les antécédents ont été vérifiés ; aider le Gouvernement à mettre en œuvre la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et le plan national de développement et de renforcement des capacités des forces de sécurité intérieures et coordonner l'assistance internationale à cet égard ; appuyer les activités nationales de désarmement, de démobilisation, de réintégration et, en ce qui concerne les combattants étrangers, de rapatriement, ainsi que les programmes de lutte contre la violence locale dans les zones cibles ; appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour protéger et promouvoir les droits de l'homme ; concourir à renforcer les capacités du système judiciaire du pays et l'efficacité et le régime de responsabilité de l'appareil pénitentiaire, y compris de la Cour pénale spéciale, en vue de rétablir l'état de droit et de lutter contre l'impunité.

9. Afin de réduire davantage les menaces qui pèsent sur la population civile et le personnel des Nations Unies, la MINUSCA s'est employée à mettre en œuvre les recommandations formulées dans les rapports présentés par le général de corps d'armée (à la retraite) Carlos Alberto dos Santos Cruz et le brigadier général (à la retraite) Fernand Marcel Amoussou. Privilégiant l'alerte précoce, la prévention et une présence robuste du personnel civil et en tenue, elle a montré ainsi sa détermination à renforcer en permanence ses capacités dans ce domaine. Elle s'est dotée en outre d'un plan d'action contre l'exploitation et les atteintes sexuelles qui s'applique à

l'ensemble de son personnel. À cet égard, la nomination temporaire d'un défenseur des droits des victimes sur le terrain au cours de l'exercice considéré a aidé la Mission à garantir une approche centrée sur les victimes, c'est-à-dire qui garantit le respect des droits des victimes dans la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

10. Dans le cadre de ces objectifs d'ensemble, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice considéré, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (services organiques et appui).

11. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2017/18, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Utilisation des crédits

12. Au cours de l'exercice considéré, la Mission a exécuté son mandat par étapes, conformément aux résolutions 2301 (2016) et 2387 (2017) du Conseil de sécurité. Ces résolutions ayant été adoptées après que le budget de l'exercice 2017/18 eut été établi, l'augmentation des effectifs militaires autorisée par le Conseil de sécurité n'avait pas été prise en compte. Après que le Comité consultatif a autorisé que des dépenses d'un montant brut maximal de 20,2 millions de dollars soient engagées pour financer les besoins supplémentaires jusqu'au 30 juin 2018 de manière que la Mission puisse continuer de fonctionner pour assurer son mandat, 900 militaires supplémentaires ont été inclus dans le projet de déploiement pour l'exercice considéré.

13. Sur le montant des crédits approuvés pour l'exercice 2017/18 (903,0 millions de dollars), 879,9 millions de dollars ont été dépensés, ce qui représente un taux d'exécution budgétaire de 97,4 %. Quant aux ressources relevant de l'autorisation d'engagement de dépenses (20,2 millions de dollars) et destinées à financer les besoins supplémentaires jusqu'au 30 juin 2018, celles prévues au titre du déploiement de militaires et de matériel appartenant au contingent ont été partiellement utilisées, et celles prévues au titre des dépenses opérationnelles (à la rubrique Installations et infrastructures) l'ont été entièrement. On trouvera à cet égard de plus amples informations au chapitre V du présent rapport. Le taux moyen effectif de vacance de postes pour les contingents a été calculé sur la base des prévisions de déploiement pour l'exercice (déploiement échelonné). Le taux moyen effectif de vacance pour les autres catégories de personnel a été calculé en se fondant sur les prévisions de déploiement et la période d'occupation des postes, qui varie d'une catégorie à l'autre.

14. Malgré une dégradation mesurée des conditions de sécurité dans leur ensemble, des progrès notables ont été accomplis dans l'exécution des principales tâches dont est investie la Mission. En étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autorités locales et nationales, la Mission a été mieux à même de protéger les civils, privilégiant davantage la prévention et les interventions proactives et intégrées face aux menaces physiques pesant sur eux. Elle a en outre adopté une stratégie de protection des civils s'appliquant à toutes ses composantes, menant des patrouilles et des opérations de façon autonome ou en collaboration avec les forces de défense et de sécurité centrafricaines, renforcé les mécanismes locaux de prévention et de protection, recrutant à cette fin davantage d'assistants chargés de la liaison avec la population locale et consolidant les réseaux d'alerte locale et les plans locaux de protection, et facilité l'adoption et l'application d'accords locaux de cessez-

le-feu et de paix visant essentiellement à protéger les civils. L'accent mis sur la protection des civils a permis à la Mission de mieux gérer les menaces, latentes ou concrètes, de renforcer la protection des populations locales et de contenir les groupes armés dans les zones ciblées, ce qui a aidé à améliorer les dispositifs d'alerte précoce, de renseignement et d'appréciation des situations et ainsi de circonscrire les zones à haut risque.

15. Au cours de l'exercice considéré, la Mission a également contribué au renforcement des organisations nationales de défense des droits de l'homme, notamment la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales et le forum national de dialogue sur les droits de l'homme, dans le prolongement du processus lancé par le Forum de Bangui. Elle s'est également employée à renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité nationales en matière de protection et de promotion des droits de l'homme, notamment par la formation de formateurs et l'élaboration de programmes de formation, de façon que le renforcement des capacités se poursuive dans la durée. Aux fins de la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits, elle a renforcé ses partenariats avec les organisations internationales et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, collaborant davantage avec eux et échangeant davantage d'informations.

16. Au cours de l'exercice 2017/18, des progrès constants ont été enregistrés dans le processus de paix et les processus politiques nationaux et locaux. L'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation a connu des avancées significatives : les 14 groupes armés reconnus y ont participé et elle a bénéficié de l'appui d'acteurs régionaux, tandis que d'autres initiatives bilatérales sont venues seconder la recherche de solutions durables au conflit. Ces progrès ont été complétés par des accords de paix locaux, la tenue de dialogues intercommunautaires, des mécanismes d'atténuation et de règlement des conflits et d'autres structures de paix qui ont permis de créer des conditions propices au rétablissement de l'autorité de l'État, d'accroître la coexistence pacifique et la liberté de circulation et de réduire à court terme la violence dans les populations visées. Le dialogue s'est également poursuivi avec les parties au conflit en vue de prévenir et de combattre les atteintes graves aux droits de l'enfant. Nonobstant ces progrès, les violences contre les civils se sont poursuivies dans de nombreuses régions, et la Mission a continué de soutenir les appels lancés aux groupes armés pour qu'ils règlent leurs différends par la voie politique, y compris, selon que de besoin, par des opérations militaires et des opérations de police.

17. La réforme du secteur de la sécurité a également connu des avancées importantes, la MINUSCA ayant fourni un appui, des conseils et des orientations techniques aux acteurs chargés de la réforme. À cet égard : a) le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre plusieurs politiques, plans et lois qui jettent les bases d'un secteur de la sécurité représentatif et professionnel ; b) 500 nouveaux membres des forces de sécurité intérieure ont été recrutés, après vérification de leurs antécédents, et ont commencé leur formation ; c) un appui a été fourni aux forces de défense et de sécurité pour qu'elles puissent mieux gérer les stocks d'armes et de munitions. En coordination avec la MINUSCA et dans le cadre du rétablissement de l'autorité de l'État, les premiers détachements des forces armées centrafricaines à avoir été formés par la mission militaire de formation de l'Union européenne ont été déployés dans plusieurs sites à l'extérieur de Bangui. Ces forces ont eu un comportement prometteur, au niveau de la transparence, de la discipline et de la coopération avec la MINUSCA, abstraction faite de leur dépendance logistique vis-à-vis de la Mission. En outre, bien que les activités nationales de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement soient au point mort, la MINUSCA a appuyé le lancement par le Gouvernement d'un projet pilote de désarmement, démobilisation et réintégration, qui prévoit la conclusion d'accords bilatéraux avec les groupes armés et la mise en œuvre de programmes de lutte contre la violence locale, en collaboration avec les membres

de l'équipe de pays des Nations Unies. Ces initiatives ont permis de réduire la violence intercommunautaire dans des endroits ciblés du territoire centrafricain.

18. Parallèlement aux efforts déployés par la Mission pour appuyer les mécanismes de justice transitionnelle, des arrestations ciblées au cours de l'exercice 2017/18 ont contribué à la lutte contre l'impunité et au rétablissement de l'état de droit. La MINUSCA a non seulement mis en place davantage de mécanismes de justice transitionnelle que prévu mais elle a également contribué aux efforts visant à faire entrer en fonction la Cour pénale spéciale, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Si la Cour n'a pu commencer ses travaux aussi rapidement que prévu en raison de l'insécurité et d'autres facteurs, des mesures importantes ont été prises au cours de la période considérée en vue de l'ouverture des enquêtes durant la période 2018/20, notamment en matière de renforcement des capacités, une formation ayant été dispensée au personnel judiciaire, aux magistrats, aux officiers de police judiciaire et aux greffiers. Un appui a également été fourni aux fins de l'élaboration et de l'adoption du règlement de procédure et de preuve de la Cour, à travers la mise en chantier d'une stratégie de poursuite et d'enquête et d'un dispositif de protection des témoins.

19. L'état de droit et la protection des civils ont également été renforcés par l'appui apporté au rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays et le renforcement à long terme des capacités des systèmes judiciaire et pénitentiaire centrafricaines, y compris en dehors de Bangui. La MINUSCA a apporté son appui à la réouverture et au bon fonctionnement des tribunaux et des prisons à travers le pays et à la formation des magistrats et des greffiers de façon qu'ils puissent mieux appliquer le droit national et international. Elle a également aidé à organiser des audiences pénales à Bangui et à Bouar pour des infractions passibles de plus de 10 ans de prison. De manière générale, elle a continué d'aider le Gouvernement à exécuter son plan national pour le rétablissement de l'autorité de l'État, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies. Son appui a conjugué action militaire et initiatives de paix nationales et locales, l'objectif étant de créer les conditions permettant le déploiement progressif et le bon fonctionnement de l'autorité légitime de l'État. Grâce à l'appui de la Mission, le Gouvernement a réaffecté et formé tous les préfets et quasiment tous les sous-préfets du pays. Des progrès ont aussi été accomplis en ce qui concerne le déploiement d'autres représentants des autorités locales, de fonctionnaires et de forces de défense et de sécurité intérieure. Toutefois, la viabilité et l'efficacité de ces déploiements sont restées problématiques, ce à quoi la Mission a voulu remédier en continuant d'appuyer les activités du Gouvernement, y compris au moyen de projets à effet rapide.

20. Après le succès des élections tenues en 2016, la Mission a réduit ses capacités électorales pour appuyer la fonction de bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général, ce qui a permis d'aider le Gouvernement à organiser le calendrier électoral. Par voie de conséquence, l'Organisation des Nations Unies a été officiellement sollicitée en juin 2018 pour apporter un appui aux élections prévues en 2020.

21. Si dans l'ensemble des progrès et des avancées ont été enregistrés, les conditions de sécurité se sont néanmoins dégradées, comme en témoigne l'augmentation de la criminalité, ce qui a empêché la MINUSCA d'exécuter tous les produits prévus et d'obtenir les réalisations escomptées dans des domaines clefs. Les heurts entre groupes armés et groupes criminels se sont multipliés, que ce soit pour le contrôle des territoires, des ressources naturelles, des marchés au bétail ou des itinéraires de transhumance, mettant en péril les populations locales. Ce regain de violence et la répétition des discours d'intolérance un peu partout sapent la confiance dans le Gouvernement et polarisent la vie politique nationale, entravant ainsi le processus de

paix et le processus politique. L'insécurité a également entraîné une multiplication des menaces qui pèsent sur les civils, ce qui a aggravé la situation humanitaire dans le pays et conduit à une augmentation du nombre de personnes déplacées et de réfugiés. Outre l'escalade des combats pour le contrôle du territoire, les groupes armés et les groupes criminels ont davantage pris pour cible la MINUSCA et le personnel humanitaire pendant l'exercice considéré. Par rapport à l'exercice précédent, l'insécurité qui règne dans le pays a changé de nature : les menaces de nettoyage ethnique, de guerre civile ou de coup d'État ont été largement contenues, la violence ayant surtout résulté de la criminalité et des combats entre factions armées ; cette violence a certes constitué une menace pour les civils et le personnel des Nations Unies, mais elle n'a pas mis réellement en péril le système politique national ou les institutions du pays.

22. La détérioration des conditions de sécurité a incité la Mission à se consacrer avant tout à ses activités de maintien de la paix, notamment la protection des civils et la protection du personnel des Nations Unies, ce qui l'a amenée à redéfinir ses priorités dans l'exécution d'un certain nombre de produits et l'allocation des ressources. L'accent mis sur la prévention des menaces l'a conduite à mener davantage de patrouilles et des opérations plus proactives, notamment le long des itinéraires de transhumance à haut risque. Elle a renforcé ses systèmes de collecte de renseignements et d'alerte précoce, par la mise en place d'un mécanisme de coordination du renseignement de toute la Mission, dans le but de mieux cerner et gérer les nouvelles menaces.

23. Outre les graves problèmes de sécurité et la précarité de la situation humanitaire, les facteurs suivants ont continué d'influer sur l'utilisation des ressources : a) les difficultés logistiques liées à l'état des routes et des autres infrastructures dans la zone d'opérations, y compris sous l'effet des intempéries, en particulier pendant la saison des pluies ; b) les capacités institutionnelles nationales ; c) la difficulté de se procurer des matériaux locaux et de recruter localement du personnel contractuel suffisamment qualifié pour mener à bien le projet de construction de logements en dur pour le personnel militaire et policier, dont le cahier des charges a été modifié ; d) le retard pris dans la mise en place des nouvelles modalités de fonctionnement de l'hôpital de niveau II de Bangui (passage d'un accord hybride à un fonctionnement autonome).

C. Activités d'appui de la Mission

24. Au cours de l'exercice considéré, la Mission a continué d'affecter du personnel dans l'ensemble de la République centrafricaine, notamment à son quartier général, aux bases de soutien logistique, dans divers sites à Bangui et dans trois postes de commandement de secteur (Bouar, Bria et Kaga Bandoro), cinq bureaux locaux intégrés (Bambari, Bangassou, Bossangoa, Berbérati et Ndélé), trois bureaux auxiliaires (Birao, Obo et Paoua) et plusieurs autres sites du pays où n'était en place qu'une présence militaire permanente. En outre, la MINUSCA a maintenu une présence d'appui à Douala (Cameroun) ainsi qu'à la plateforme logistique de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) située à Entebbe (Ouganda).

25. Au début de l'exercice considéré, la Mission a constaté que le montant des ressources approuvées au titre du personnel civil serait nettement insuffisant pour couvrir les besoins et a pris plusieurs mesures de réduction des coûts tout au long de l'exercice afin de pouvoir fonctionner au moyen des ressources approuvées. Parmi les mesures prises figurent le gel temporaire et le report des recrutements de personnel civil, la modification, le report et la réduction de certaines acquisitions et de certaines activités relatives aux programmes, la réduction du nombre de contrats locaux de

vacataire, ainsi que la réorganisation de certaines activités approuvées qui avaient été prévues pour l'engagement de consultants et les voyages. La réorganisation des activités et la réaffectation des ressources y afférentes auxquelles il a été procédé pour financer les traitements du personnel ont contribué à une sous-utilisation des crédits au titre des dépenses opérationnelles d'un montant de 39,6 millions de dollars, soit l'équivalent des ressources supplémentaires qu'il fallait dégager au titre du personnel civil. Du fait également de la réorganisation des activités, le nombre de produits exécutés a été inférieur aux prévisions pour la composante appui.

26. Au cours de l'exercice considéré, la Mission s'est employée en priorité à accélérer la mise à disposition de logements et de bureaux pour les contingents et le personnel des unités de police constituées. Bien que la main-d'œuvre locale ait été embauchée pour certains projets de construction, aucun prestataire local n'avait les compétences et la Mission n'avait pas les capacités pour se procurer les matériaux requis et les faire livrer à temps dans les régions selon les nouvelles spécification du projet. Du fait des modifications apportées pour faire avancer le projet de construction d'installations en dur pour les contingents, il a fallu se tourner vers des sous-traitants internationaux ayant de l'expérience dans les projets d'infrastructure en République centrafricaine. Le prestataire extérieur a apporté une solution clefs en main, se chargeant de fournir la main-d'œuvre et les matériaux qu'il a fait transporter sur les sites de construction. Au total, toutes les ressources approuvées pour la construction en dur (services d'architecture et de démolition, pièces de rechange et fournitures, fournitures pour la défense des périmètres et autres services) ont été utilisées pour financer les services du prestataire extérieur ; 1 350 soldats supplémentaires ont pu bénéficier d'installations en dur au cours de l'exercice considéré et tout est en place pour que l'ensemble des contingents et des unités de police constituées disposent de logements en dur d'ici la fin du premier trimestre 2019. Le fait d'avoir pris de l'avance dans l'exécution du projet est un motif de satisfaction pour la MINUSCA, qui s'efforce de concilier des priorités concurrentes, à savoir d'une part offrir aux populations locales des perspectives économiques et la possibilité d'acquérir des compétences et, d'autre part, respecter les délais fixés par l'Organisation pour fournir des logements au personnel, sachant par ailleurs que, compte étant tenu des coûts, l'offre de matériaux et de main-d'œuvre est constamment limitée et que le recours à des prestataires étrangers coûte cher.

27. La MINUSCA a achevé la construction des installations destinées au personnel civil dans tous les bureaux extérieurs, y compris de salles de sport, d'économats et de dispensaires, ce qui a considérablement amélioré les conditions générales de vie et de travail et le bien-être du personnel de la Mission déployé hors de Bangui.

28. La MINUSCA a procédé à des changements dans ses opérations aériennes à l'appui de l'initiative du Secrétaire général visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations aériennes et compte tenu de l'évolution des besoins opérationnels. Elle a remplacé deux hélicoptères civils de sauvetage et d'évacuation sanitaire équipés de dispositifs de vision nocturne et d'imagerie thermique, approuvés pour l'exercice 2017/18, par deux avions utilitaires civils dont les contrats de courte durée prenaient fin en janvier et mars 2018 ; les tâches assignées à la flotte d'hélicoptères ont été adaptées aux besoins opérationnels ; un avion Let 140 a été intégré à la flotte en lieu et place d'un hélicoptère plus cher. Les opérations d'évacuation sanitaire ont été confiées à l'hélicoptère pakistanais de la flotte plutôt qu'à des hélicoptères civils de sauvetage et d'évacuation sanitaire, comme indiqué dans le projet de budget. Dans les mois qui ont suivi l'approbation de ressources supplémentaires, d'autres changements apportés à l'affectation des appareils et l'évolution des besoins opérationnels ont contribué encore à réduire le nombre d'heures de vol effectuées. Cette réduction du nombre d'heures de vol n'avait pas été anticipée lorsque les ressources supplémentaires ont été demandées.

29. Le contrat relatif au déploiement d'un système de drones aériens conclu auprès d'un pays fournisseur de contingents n'a pas été renouvelé en avril 2018. Toutefois, la MINUSCA a amélioré la coordination de la sécurité sur le terrain, l'appréciation des situations, l'anticipation des menaces pesant sur la sécurité et la conduite des opérations militaires grâce aux images vidéo prises en continu par des systèmes de minidrones (deux engins) et un système d'aérostats captifs, ce qui a renforcé la mise en commun des informations entre ses différents mécanismes opérationnels de coordination. En outre, deux caméras de surveillance statique à longue portée installées à Bangui ont aidé la Mission à protéger les civils et ses forces.

30. La Mission a continué d'assurer la sécurité du matériel, des locaux et du personnel des Nations Unies, notamment en perfectionnant ses capacités de suivi des vols et radiocommunication aéronautique, afin, entre autres, de mieux surveiller les vols et les transmissions air-sol, dans le respect de la réglementation sur la sécurité des opérations aériennes. Grâce à la parfaite connectivité des radios et des émetteurs-récepteurs, la Mission a pu accompagner les déplacements du personnel civil et militaire se rendant par la route de Bangui aux bureaux régionaux et ceux des équipes patrouillant sur des sites où n'existe aucune infrastructure de communication onusienne. Elle a continué d'assurer le bon fonctionnement de la station de radio Guira FM et de ses équipements de production, qui permettent de diffuser des nouvelles et de tenir la population informée du mandat et des réalisations de la Mission, grâce à quoi elle a pu mieux faire comprendre les raisons de sa présence dans le pays et gagner l'appui de la population. Grâce à une meilleure collaboration avec la chaîne de télévision nationale au cours de l'exercice considéré, la Mission a également pu accéder au réseau public et informer sur ses activités sans coûts supplémentaires.

31. La Mission a connu des retards dans l'établissement et le renouvellement de contrats et la passation de marchés qu'elle comptait conclure d'ici à la fin de l'exercice considéré : ces retards l'ont empêchée de se procurer certains biens et services et de transporter du matériel avant la fin de l'exercice. Sont concernés la sûreté et la sécurité, les communications, l'informatique et les uniformes et insignes. Il ressort de l'inventaire effectué à la fin de l'exercice qu'il ne sera pas nécessaire de se procurer les fournitures médicales inscrites au budget.

D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

32. Au cours de l'exercice considéré, la MINUSCA a continué de recourir aux services de la plateforme logistique de la MONUSCO, ainsi que du Bureau régional d'achat et du Centre de services régional, tous deux situés à Entebbe, à l'appui de ses opérations. En outre, elle a parfois demandé à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud de lui louer des appareils et a pris en charge les coûts correspondants.

E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

33. La Mission s'est mieux coordonnée avec les acteurs régionaux afin de s'acquitter plus efficacement de son mandat. Elle a organisé la première réunion du Groupe international de soutien à la République centrafricaine, coprésidé par l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Organisation des Nations Unies, en vue de mieux coordonner les efforts déployés en faveur de la stabilisation du pays. Elle a étroitement collaboré avec la délégation de l'Union européenne à Bangui ainsi qu'avec la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées, en particulier en ce

qui concerne la réforme du secteur de la sécurité et la question du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, et, sur le plan bilatéral, s'est employée avec les gouvernements camerounais, tchadien et soudanais à trouver des solutions aux problèmes transfrontières (transhumance, circulation d'armes, mouvements de groupes armés).

34. Au cours de la période considérée, la Mission a renforcé sa collaboration avec le système des Nations Unies, en particulier aux fins de l'élaboration du Plan-cadre intégré des Nations Unies pour l'aide au développement 2018-2021 et dans le but de mieux coordonner l'appui apporté par le système aux priorités définies par le Gouvernement dans son Plan national de relèvement et de consolidation de la paix. La MINUSCA et ses partenaires du système des Nations Unies se sont efforcés d'accroître le taux d'exécution du Plan national, de remédier aux difficultés et d'accélérer le décaissement des fonds correspondants et, en collaboration avec le Gouvernement, ont procédé au suivi et à l'évaluation des progrès réalisés.

35. En coopération étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires, la MINUSCA a mené diverses activités, en s'appuyant sur les avantages comparatifs des uns et des autres et en toute coordination, pour assurer la bonne exécution de tous les aspects de l'opération de paix et favoriser la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous). À cet égard, la MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies ont aidé le Gouvernement à mettre en œuvre sa stratégie de rétablissement de l'autorité de l'État, notamment en œuvrant au renforcement des capacités des autorités nationales et locales, en recensant les possibilités d'interventions conjointes et en menant des activités transversales associant sécurité, consolidation de la paix, intervention d'urgence et relèvement. Du fait de l'insécurité régnant à Bambari, la MINUSCA, l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement se sont intéressés de près à la zone et ont travaillé de concert à la mise en œuvre d'un plan de stabilisation.

36. La MINUSCA, le PNUD, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et d'autres partenaires ont continué de coopérer étroitement aux fins de l'entrée en fonction de la Cour pénale spéciale, de la mise en œuvre de la stratégie pour le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État et de la réforme du secteur de la sécurité et de l'appui qu'ils apportent au système judiciaire. En outre, la MINUSCA a étroitement collaboré avec l'Organisation internationale pour les migrations et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la lutte contre la violence locale et des activités pénitentiaires.

F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : protection des civils et droits de l'homme

37. La Mission a poursuivi ses objectifs en matière de protection des civils et de promotion et de défense des droits de l'homme dans des conditions de sécurité qui n'ont cessé de se détériorer du fait de la concurrence accrue entre les groupes armés pour le contrôle du territoire et des activités des groupes criminels. Les conflits armés ont augmenté de 12 % au cours de l'exercice considéré, les affrontements violents entre groupes armés s'étant multipliés dans les secteurs ouest, centre et sud-est. Dans le centre et l'ouest du pays, des acteurs armés se sont affrontés pour le contrôle de l'exploitation des ressources naturelles, des itinéraires de transhumance et des couloirs frontaliers. Dans le sud-est, les hostilités se sont poursuivies entre l'Union

pour la paix en Centrafrique et les groupes d'autodéfense locaux. À Bangui, des bandes rivales se sont affrontées dans le troisième arrondissement en avril 2018, mettant fin à la relative stabilité qui régnait dans la ville. Depuis lors, les chefs des groupes armés ont tenté de rallier et de rassembler leurs membres en mettant l'accent sur la question identitaire. En outre, la MINUSCA a de plus en plus été prise pour cible par les membres des groupes armés durant l'exercice considéré, au cours duquel 10 soldats de la paix sont morts. Cette intensification de la violence dans le pays a entraîné une augmentation du nombre de déplacés et de réfugiés, aggravé la crise humanitaire et empêché la Mission d'exécuter pleinement les produits prévus.

38. Devant l'augmentation des problèmes de sécurité, la Mission a adopté une stratégie globale alliant le dialogue et la négociation au niveau local, en s'appuyant sur les interventions programmatiques et la pression militaire et policière. La MINUSCA a continué d'adopter une démarche plus robuste et proactive, conformément aux recommandations figurant dans le rapport du général de corps d'armée (à la retraite) Carlos Alberto dos Santos Cruz, en multipliant les patrouilles, notamment avec la police nationale, la gendarmerie et les contingents, et en élargissant la couverture géographique de ces patrouilles. La force militaire de la MINUSCA a constitué quatre bataillons de réserve et travaillé en étroite collaboration avec ses effectifs de police, ce qui lui a permis d'avoir une marge de manœuvre plus importante pour répondre rapidement aux nouvelles menaces et maintenir la sécurité.

39. La situation s'est améliorée dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, où des opérations conjointes de la MINUSCA et des forces armées nationales ont permis de réduire les conflits entre groupes armés et les attaques contre les civils. Grâce à l'amélioration progressive des conditions de sécurité dans la région, 70 000 déplacés qui s'étaient réfugiés à Paoua ont pu rentrer chez eux, et le nombre de réfugiés centrafricains revenant du Tchad a augmenté. Dans la préfecture de la Nana-Mambéré, la MINUSCA a également contribué à mettre un frein aux agissements d'un nouveau groupe criminel dénommé « Siriri ».

40. La MINUSCA a continué de redoubler d'efforts pour protéger les civils en République centrafricaine, notamment en appliquant les recommandations énoncées dans le rapport du général de brigade (retraité) Fernand Marcel Amoussou. Dans le cadre de la nouvelle stratégie globale de protection des civils adoptée en avril 2018, des mesures ont été prises pour renforcer les moyens de la Mission, afin qu'elle soit en mesure de prévenir l'apparition de menaces visant la population et d'y répondre plus énergiquement lorsqu'elles se présentent, l'accent étant mis sur les zones les plus dangereuses pour les civils. À cet égard, plusieurs initiatives ont été lancées pour réduire la menace que les groupes armés représentent pour la protection des civils, et une démarche plus robuste a été adoptée, en coordination avec les bureaux locaux, afin de créer des espaces de dialogue et de mettre en place des accords de paix au niveau local, conformément à la stratégie politique de la Mission.

41. Pour contribuer à la prévention de la violence, la Mission a renforcé les équipes mixtes de protection des civils et les réseaux d'alerte précoce, notamment en augmentant le nombre d'assistants chargés de la liaison avec la population locale déployés dans les bases opérationnelles permanentes et temporaires, ce qui lui a permis de mieux communiquer avec la population et de développer des réseaux d'alerte locale dans tout le pays. Le MINUSCA a mené des campagnes de sensibilisation et des séances de formation à l'intention des dirigeants locaux et des représentants de la société civile afin de promouvoir une culture de paix et elle a milité pour que les groupes de jeunes et de femmes participent au processus de paix national. Ces activités ont permis de créer un vaste réseau d'environ 2 100 civils, répartis dans les 16 préfectures du pays, qui contribuent aux systèmes d'alerte rapide en fournissant des renseignements. Grâce à ces efforts et à l'utilisation accrue des

systèmes de drone, la Mission a pu améliorer sa perception de la situation, son accès à l'information et sa capacité de réagir aux nouvelles menaces, en suivant une approche intégrée. Au cours de l'exercice considéré, elle a contribué à réduire encore les menaces qui pèsent sur la sûreté des civils en menant à bien des opérations de neutralisation des explosifs et munitions et des activités de sensibilisation aux risques.

42. Afin de renforcer l'action menée pour faire face aux menaces contre les civils, la MINUSCA a : a) mis à profit son approche assouplie et uniformisée et mené des opérations énergiques à court et à long terme dans les zones sensibles de l'ensemble du territoire de la République centrafricaine ; b) augmenté considérablement le nombre de patrouilles effectuées par son personnel militaire, notamment dans les zones reculées, ce qui a permis d'atténuer les dangers représentés par les groupes armés et de circonscrire le territoire qu'ils contrôlent ; c) augmenté sensiblement le nombre de patrouilles quotidiennes que son personnel de police effectue dans les quartiers instables de Bangui et des principales agglomérations des provinces ; d) intensifié les échanges entre son personnel et la population locale afin de mieux faire connaître les questions de sécurité.

43. Afin de mettre davantage l'accent sur la prévention, la Mission a redoublé d'efforts pour soutenir les activités mises en œuvre dans les zones de transhumance, où la sécurité des civils est particulièrement menacée. En outre, dans les zones où elle prévoyait de mener d'importantes opérations militaires et policières, la Mission a évalué à l'avance les risques pour la protection des civils à l'aide de systèmes de drones et d'autres moyens, et des mesures ont été mises en place pour prévenir les dommages collatéraux.

44. Au cours de l'exercice considéré, la montée de l'insécurité a aggravé la situation des droits de l'homme sur le terrain et empêché la Mission de réaliser pleinement ses objectifs dans ce domaine. Le nombre d'atteintes aux droits de la personne et de violations du droit international humanitaire a augmenté et les groupes armés, les factions dissidentes, les bandes criminelles et les forces nationales de défense et de sécurité ont continué de perpétrer des violations graves des droits de l'homme. Les attaques contre la population civile, le personnel humanitaire et les soldats de la paix se sont notamment poursuivies. En conséquence, le nombre total de déplacés a atteint des niveaux sans précédent : à la fin du mois de mai 2018, 653 900 personnes étaient toujours déplacées et 577 800 s'étaient réfugiées dans les pays voisins. Cela n'a pas empêché la Mission de continuer à établir des rapports sur les droits de l'homme et de renforcer les dispositifs de protection de la population, bien qu'à un rythme plus lent que prévu.

45. Des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire ont continué d'être signalées aux autorités et aux groupes armés : 551 affaires ont été réglées au cours de la période considérée. La Mission a poursuivi sa collaboration avec les groupes armés afin de veiller à ce qu'ils respectent les droits de l'homme, y compris les droits des enfants, et de prévenir les violences sexuelles liées aux conflits. Grâce au dialogue et aux activités de sensibilisation, le Mouvement patriotique pour la Centrafrique a signé à Kaga Bandoro un plan visant à prévenir et à faire cesser quatre violations graves des droits de l'enfant, et le Gouvernement a ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Par ces accomplissements et la mise en œuvre d'autres initiatives, la Mission a contribué à la libération de 2 050 enfants enrôlés dans des groupes armés. La Mission a également continué de former les forces de défense et de sécurité intérieure centrafricaines dans les domaines suivants : droits de l'homme, protection des civils, protection des enfants et prévention de la violence sexuelle liée aux conflits et de la violence fondée sur le genre. Des progrès ont été

constatés, les forces de sécurité intérieure ayant notamment davantage respecté les lois régissant la détention.

46. En outre, la Mission a continué de fournir une assistance technique et de contribuer au renforcement des capacités afin de soutenir la mise en place de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le forum national sur les droits de l'homme et les efforts menés par d'autres acteurs nationaux, le but étant de favoriser la défense, la promotion et le suivi des droits de l'homme au niveau national. Privilégiant la prévention, la MINUSCA a collaboré avec les autorités nationales afin d'établir un plan d'action pour la mise en place d'un système d'alerte rapide qui permettrait de prévenir les violations des droits de l'homme et de protéger les civils. Dans le cadre des initiatives menées au cours de l'exercice considéré, la Commission nationale des droits de l'homme a adopté un projet de procédures pour la gestion des plaintes, un règlement du personnel, une stratégie de communication et un programme de cinq ans pour la promotion et la protection des droits de l'homme. L'appui continu fourni au Ministère de la justice a débouché sur l'élaboration de la politique nationale des droits de l'homme et de systèmes nationaux d'alerte rapide, ainsi que sur l'adoption du mandat du forum national sur les droits de l'homme. La conjonction de ces efforts, ainsi que la création de réseaux locaux de dialogue et de collecte de données sur les droits de l'homme et les violences sexuelles liées aux conflits, ont permis d'aboutir à l'adoption d'un plan national complet visant à lutter contre l'incitation publique à la violence et à mettre en œuvre des initiatives locales en faveur de la paix.

Réalisation escomptée 1.1 : Amélioration de la protection des civils

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Diminution du nombre d'attaques et d'affrontements armés entre les parties au conflit (2015/16 : 209 ; 2016/17 : 186 ; 2017/18 : 100)	On a dénombré 206 affrontements armés entre les parties au conflit, soit une augmentation de 12 % par rapport aux 186 incidents signalés pendant l'exercice 2016/17. Cette augmentation a touché de la même manière les trois secteurs régionaux. Dans le secteur ouest, les factions armées ont continué de s'affronter pour le contrôle des routes de transhumance et des couloirs frontaliers. Dans les secteurs centre et est, les combats se sont poursuivis entre les groupes armés et les groupes d'autodéfense locaux. En outre, un certain nombre d'affrontements ont éclaté entre des bandes rivales dans le quartier commerçant de PK5, à Bangui.
Diminution du nombre de différends inter- et intracommunautaires qui débouchent sur des violences (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 40)	Les incidents sont répertoriés comme suit : conflits armés, terrorisme, criminalité, troubles civils et risques. Par conséquent, aucune donnée n'a été consignée concernant les différends inter- et intracommunautaires qui débouchent sur des violences.
Augmentation du nombre de communautés sécurisées grâce à la neutralisation des restes explosifs de guerre (2015/16 : 16 ; 2016/17 : 21 ; 2017/18 : 20)	Des opérations de neutralisation des explosifs et munitions et des activités de sensibilisation aux risques ont été organisées dans 21 nouvelles communautés (Am Dafok, Bambari, Bangui, Baoro, Béya, Birao, Bocaranga, Bouar, Bria, Kaga Bandoro, Kouango, Lougoukala, Ngougoua, Ngoukouala et Sibut). La Mission a également continué de soutenir les communautés qu'elle avait aidées au cours de l'exercice

	précédent, en s'appuyant sur des évaluations des besoins.	
Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Consolidation de la force grâce au maintien de 24 bases opérationnelles permanentes, de 4 camps intégrés permanents et de bases opérationnelles temporaires dans lesquelles le personnel peut être déployé à tout moment pour des périodes n'excédant pas 30 jours – l'objectif étant d'assurer une présence adaptée et préventive – et constitution d'unités de réserve dans chaque secteur de manière à élargir le rayon d'action de la force et d'accroître sa mobilité	23	Bases opérationnelles permanentes
	4	Camps intégrés permanents
	33	Bases opérationnelles temporaires
		Ce chiffre a été supérieur aux prévisions en raison du maintien de bases opérationnelles temporaires pendant plus de 30 jours, qui s'explique par les facteurs suivants : la Mission a plus souvent été prise pour cible par des combattants ; des mesures ont été prises pour assurer la liberté de circulation du personnel de la MINUSCA et pour soutenir l'action visant à réduire la présence des groupes armés et à limiter leurs activités dans des zones clefs.
	Oui	Des unités de réserve ont été maintenues à Bangui et dans chaque secteur
Déploiement d'une force d'intervention rapide et d'un groupe d'intervention des unités de police constituées, qui viendront s'ajouter aux unités de réserve et aux commandos d'opérations spéciales actuellement en place, l'objet étant de donner une plus grande marge de manœuvre à la force et au personnel de police et de leur prêter renfort pour faire face à l'aggravation de l'insécurité	1	Force d'intervention rapide
	1	Unité de police constituée spécialisée dans les armes et les tactiques
	7	Déploiements à court terme sur l'ensemble du territoire
Déploiement d'un système de drones afin de faire une plus grande place au renseignement dans les opérations de la Mission, l'objet étant de mieux appréhender la situation, de mieux anticiper les menaces contre la sécurité et de mener des opérations militaires décisives	2	Systèmes de drones
Déclenchement de 12 opérations mobiles énergiques, d'une durée d'une semaine chacune, menées par les commandos d'opérations spéciales, la force d'intervention rapide et les unités de réserve pour empêcher les groupes armés de s'en prendre aux civils dans les nouvelles zones sensibles et réduire leurs moyens d'action dans la zone d'opérations de la Mission	10	Opérations
		Les objectifs poursuivis étaient les suivants : lutter contre la criminalité, rétablir la liberté de circulation afin de permettre le retour des déplacés, lutter contre les groupes armés et les empêcher de se livrer à des actes de banditisme, protéger les infrastructures clefs, défendre la capitale contre les menaces extérieures, rétablir la sécurité et l'état de droit, expulser les membres des groupes armés des sites importants, neutraliser les éléments armés et désarmer les bandes criminelles.

Déclenchement de 15 opérations menées par la force d'intervention rapide ou les unités de réserve pour améliorer le rapport de force au niveau local en vue de combattre les groupes armés et la menace qu'ils représentent	6	Opérations Ce produit a été inférieur aux prévisions, en raison de la prolongation imprévue de chaque opération jusqu'à la fin de l'exercice considéré, la présence continue des groupes armés et des bandes criminelles ayant entravé la liberté de mouvement dans les zones concernées. Bien que leur nombre ait été moins élevé que prévu, les opérations menées ont permis d'instaurer la confiance et de rétablir la sécurité et l'état de droit dans les zones visées.
Conduite de 330 patrouilles militaires quotidiennes dans les principales agglomérations, sur l'ensemble du territoire, afin d'atténuer le danger que représentent les groupes armés, de porter un coup à leurs moyens de financement en démantelant les barrages irréguliers, de protéger les civils et de confisquer les armes des éléments armés qui refusent de les rendre ou qui se soustraient au désarmement	794	Patrouilles quotidiennes Le produit a été supérieur aux prévisions, ce qui s'explique essentiellement par la recrudescence des attaques perpétrées par des groupes armés contre la MINUSCA et les civils, et par le fait que la Force s'inscrit dans une démarche plus proactive et robuste, dans le cadre de laquelle le nombre de patrouilles a sensiblement augmenté.
Réalisation de 15 000 missions par des militaires pour mettre en place des points de contrôle et s'assurer que les groupes armés respectent l'interdiction de mener des actions dans les couloirs de transhumance et sur les voies permettant d'y accéder	6 000	Missions Le produit a été inférieur aux prévisions, en raison d'une redéfinition des priorités, l'approche statique qui prévalait ayant fait place à une démarche plus mobile et davantage axée sur les patrouilles. Le retard pris pour atteindre la pleine capacité opérationnelle s'explique par le déploiement échelonné d'un contingent et de son matériel, en remplacement d'un bataillon rapatrié, ainsi que par les intempéries, qui ont limité les activités et incité la Mission à privilégier les patrouilles mobiles.
Conduite de 23 920 patrouilles par l'Équipe spéciale conjointe de Bangui (MINUSCA et forces de sécurité intérieure – police et gendarmerie nationale) pour assurer la liberté de circulation et la protection des civils 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7	23 725	Patrouilles, 24 heures sur 24
Conduite, par des unités de police constituées, de 54 patrouilles quotidiennes programmées (pour un total de 269 568 heures-hommes), effectuées conjointement avec la police et la gendarmerie nationales dans les quartiers instables de Bangui et dans les principales agglomérations afin d'assurer la protection des civils	17	Patrouilles quotidiennes programmées (pour un total de 281 071 heures-hommes) ont été effectuées par des unités de police constituées ou par des unités de la police des Nations Unies, conjointement avec la police et la gendarmerie nationales, à Bangui et dans les provinces. Le produit a été inférieur aux prévisions : le déploiement des forces de sécurité intérieure dans les préfectures a pris du retard, et dans

		les zones où le déploiement a été effectué, le manque de matériel, notamment de véhicules, a limité la capacité des forces de participer aux patrouilles conjointes. Pour combler cet écart, les unités de police constituées et les unités de la police des Nations Unies ont effectué des patrouilles supplémentaires (86 patrouilles quotidiennes en moyenne, soit un total de 1 421 890 heures-hommes) afin d'assurer la protection des civils.
Occupation de 43 800 points de contrôle et conduite de 7 800 patrouilles dans les principales agglomérations pour instaurer des conditions susceptibles d'endiguer durablement l'action des groupes armés, de limiter leur influence et de circonscrire le territoire qu'ils contrôlent	30 160	Points de contrôle ont été gardés. Ce chiffre a été inférieur aux prévisions car l'accent a été mis sur la capacité de la Mission de réagir rapidement aux nouvelles menaces pesant sur la sécurité, ce qui a entraîné une réduction des contingents disponibles pour monter la garde aux points de contrôle, dont l'efficacité a été réduite du fait que les groupes armés ont appris à les connaître et à les éviter.
	124 068	Patrouilles (dont 57 460 patrouilles locales, 9 241 patrouilles de moyenne distance, 6 769 patrouilles de longue distance et 50 598 patrouilles nocturnes) Ce chiffre, supérieur aux prévisions, est dû à l'action menée par la Mission pour réduire la présence des groupes armés et assurer la liberté de circulation de la population durant une période d'intensification de la violence, ainsi qu'aux activités visant à consolider la force. Il a été possible d'effectuer des patrouilles supplémentaires car les besoins d'escortes pour les convois humanitaires et commerciaux ont été réduits, comme indiqué dans la section consacrée au produit correspondant.
Conduite de 54 patrouilles quotidiennes programmées et de 6 patrouilles quotidiennes de renfort opérationnel par des unités de police constituées (pour un total de 1 827 648 heures-hommes) à Bangui et ailleurs afin d'évaluer les conditions de sécurité, d'aider à la maîtrise des foules et au maintien de l'ordre et de recueillir des informations en collaboration avec les populations et les autorités locales	55	Patrouilles quotidiennes (pour un total de 1 881 500 heures-hommes) ont été menées à Bambari, Bangui, Bangassou, Berbérati, Bouar, Bria et Kaga Bandoro. En outre, en moyenne, 6 patrouilles quotidiennes de renfort opérationnel ont été effectuées pour aider à la maîtrise des foules et porter assistance aux populations en détresse.
Tenue de 3 744 séances de dialogue organisées par les membres de la police des Nations Unies dans 24 localités (8 arrondissements et 16 bases d'opérations) pour rassurer la population locale au	4 784	Séances de dialogue
	34	Localités
	11	Arrondissements

sujet de sa sécurité et la sensibiliser à cette question	403	Bases d'opérations Les produits ont été supérieurs aux prévisions car le personnel de police des Nations Unies a pris des mesures pour accroître sa visibilité sur le terrain, étendre son rayon d'action aux villages et aux arrondissements et tenir plus de séances de dialogue dans les zones reculées.
Assignation de 11 300 escortes armées pour accompagner des convois des Nations Unies et des convois humanitaires et commerciaux	3 679	Escortes armées Le produit a été moins élevé que prévu en raison de la diminution des demandes d'escortes de la part des acteurs humanitaires, qui ont coordonné le passage de leurs convois avec les dirigeants de groupes armés dans certaines zones du pays et sont parvenus à se déplacer sans escorte dans les zones où les conditions de sécurité le permettaient. Les priorités ont été redéfinies en ce qui concerne l'utilisation des ressources : les contingents ont effectué 794 patrouilles quotidiennes, contre les 330 qui étaient prévues (voir ci-dessus), ce qui a permis d'améliorer la stabilité et l'accès humanitaire.
Tenue de 35 ateliers à l'intention de 30 participants chacun, afin d'aider les autorités locales à mettre en œuvre leurs plans de protection et les réseaux d'alerte locale, de prévenir les dangers, d'améliorer les dispositifs d'alerte et d'intervention et de renforcer la coordination des activités de protection des civils entre le personnel déployé dans les 24 bases opérationnelles permanentes et les bases opérationnelles temporaires, d'une part, et les autorités locales, les communautés locales et la société civile, d'autre part	15	Ateliers ont été organisés dans les 11 bureaux locaux pour renforcer les capacités de 344 représentants des autorités locales et des communautés en matière de protection des civils, et améliorer les moyens dont dispose la Mission pour protéger les civils, tels que les plans de protection des communautés, les réseaux d'alerte locale et la collaboration entre la Force et les assistants chargés de la liaison avec la population locale.
	22	Participants ont assisté à chaque atelier. Le nombre de participants a été moins élevé que prévu en raison de l'insécurité qui a régné dans le centre et l'est. En outre, la Mission a organisé 35 séances de formation sur les systèmes d'alerte rapide à l'intention de 2 100 volontaires locaux, qui ont acquis des connaissances sur la protection des civils et dont le rôle est devenu décisif pour ce qui est de transmettre efficacement des messages d'alerte rapide à la Force, aux assistants chargés de la liaison avec la population locale et aux autorités locales. Au total, 300 membres du Gouvernement ont

		bénéficié d'une formation sur les systèmes d'alerte rapide et la protection des civils.
Tenue de 35 réunions destinées à sensibiliser les communautés locales aux conséquences délétères de l'action des groupes armés et à leur faire comprendre qu'elles doivent sécuriser leurs contacts avec ces derniers et collaborer avec les institutions publiques et la MINUSCA pour garantir leur propre protection	36	Réunions d'information ont été organisées pour sensibiliser les autorités et les responsables locaux à un certain nombre de questions, parmi lesquelles la protection des civils, les systèmes d'alerte rapide et les conflits agropastoraux.
Création de 8 comités de coordination de la sécurité (un pour chaque arrondissement de Bangui), où siégeront des représentants de l'administration locale, de la société civile et des forces de sécurité intérieure afin de sensibiliser davantage aux questions touchant la sécurité de la population locale, d'amoindrir la vulnérabilité des populations locales et de consolider les moyens dont les pouvoirs publics disposent pour protéger les civils	Non	La MINUSCA et le PNUD ont aidé le Ministère de l'intérieur, de la sécurité publique et de l'administration du territoire à mettre en œuvre son initiative visant à établir des comités locaux de sécurité. Cependant, le texte du décret portant création de ces comités était en cours d'examen par le Ministère à la fin de l'exercice considéré. Dans l'intervalle, la MINUSCA a participé régulièrement, dans toutes les localités où elle était présente, aux réunions des comités spéciaux pour la sécurité organisées par les maires, avec la participation de la société civile, de dirigeants locaux et des forces de sécurité intérieure, le but étant de sensibiliser la population aux questions de sûreté et de sécurité et d'accompagner le transfert progressif des outils de protection des civils aux autorités nationales.
Organisation de 216 missions d'évaluation et 24 missions de protection effectuées par des équipes mixtes pour renforcer la capacité de la Mission de protéger les civils, de faire face aux menaces et de faciliter l'acheminement et le suivi de l'aide humanitaire et l'appui au relèvement rapide	46	Missions d'évaluation menées par des équipes mixtes
	46	Missions de protection effectuées par des équipes mixtes Le nombre de missions de protection a été supérieur aux prévisions et le nombre de missions d'évaluation a été moins élevé que prévu en raison d' un changement de stratégie, l'accent ayant été mis sur la prévention afin de mieux protéger les civils, conformément à la résolution 2387 (2017) du Conseil de sécurité.
Organisation de 75 opérations de neutralisation des explosifs et des munitions dans les principales agglomérations afin d'apprendre à 200 000 personnes au moins à reconnaître des engins et des dispositifs explosifs et de sensibiliser les populations locales au danger que posent les armes légères et de petit calibre	77	Opérations (réduction des risques pour plus de 43 000 civils et membres du personnel des Nations Unies)
	50 854	Personnes ont été formées, dont 16 099 hommes, 12 742 femmes, 9 916 filles et 12 097 garçons. Le produit a été inférieur aux prévisions du fait de l'intensification des violences dans le pays, qui a empêché l'organisation de formations dans certaines zones, et en raison

		de la transition opérée concernant les activités de sensibilisation aux risques dans le cadre de la redéfinition des priorités de la Mission, telle que prévue par la résolution 2387 (2017) du Conseil de sécurité.
Mise au point d'une stratégie de communication coordonnée visant à fournir des informations exactes, objectives et à jour sur la situation en matière de sécurité, le processus de réconciliation et la réforme du secteur de la sécurité, à empêcher toute escalade de la violence et à promouvoir et à défendre les droits de l'homme	133	Communiqués de presse et notes à l'intention des médias
	52	Conférences de presse
	397	Vidéos produites en anglais, en français et en sango
	24 heures sur 24	Émissions diffusées sur radio Guira FM
	20 601	Abonnés à la page Facebook
	15 463	Abonnés au compte Twitter
	3	Millions de vues sur Flickr
		La population locale a été informée des progrès accomplis dans les domaines suivants : consolidation de la paix, réconciliation, réforme du secteur de la sécurité, désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, protection des droits de l'homme, des femmes et des enfants. La MINUSCA a organisé plus de 300 activités de sensibilisation auxquelles ont participé plus de 500 000 personnes dans tout le pays et elle a transmis des messages à la population par l'intermédiaire des radios locales. Ces activités portaient sur différents thèmes et visaient notamment à promouvoir le mandat de la Mission, une culture de paix, la cohésion sociale, les droits de l'homme, l'accent étant mis sur les jeunes et les femmes, la sécurité routière et la lutte contre les propos haineux et la violence. En outre, la MINUSCA s'est régulièrement concertée avec les porte-parole de la Présidence et du Gouvernement afin d'étudier les questions de sécurité

Réalisation escomptée 1.2 : Intensification de la promotion et de la défense des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes et des enfants

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Augmentation du nombre de cas signalés de violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire – notamment des violations graves des droits de l'enfant et des violences sexuelles liées au conflit – portés à la connaissance des autorités et des groupes armés et traités de manière satisfaisante (2015/16 : 37 ; 2016/17 : 610 ; 2017/18 : 750)	Un nombre croissant (511) d'affaires ont été résolues (69 cas portés à la connaissance des groupes armés et 442 signalés aux autorités centrafricaines, dont une majorité concernait la privation arbitraire de liberté). Le nombre d'affaires signalées et résolues a été moins élevé que prévu en raison des mauvaises conditions de sécurité, qui ont parfois nui à l'organisation de visites régulières dans les centres de détention ou de missions

	visant à suivre la situation des droits de l'homme sur le terrain. En outre, grâce aux activités de sensibilisation menées par la MINUSCA, les forces de sécurité intérieure ont mieux respecté les délais légaux de détention des suspects, ce qui a entraîné une réduction du nombre de cas signalés.
Augmentation du nombre de parties au conflit qui ont expressément donné des instructions en vue de proscrire toute violence sexuelle et adopté un code de conduite à cet effet (2015/16 : 3 ; 2016/17 : 0 ; 2017/18 : 7)	Un plan d'action a été signé à Kaga Bandoro avec le Mouvement patriotique pour la Centrafrique afin d'éliminer quatre violations graves des droits de l'enfant, dont le viol et les autres formes de violence sexuelle à l'égard d'enfants. Le nombre de parties moins élevé que prévu s'explique essentiellement par l'intensification de l'action menée pour arrêter et emprisonner les fauteurs de troubles, et par la scission des groupes armés, étant donné qu'il a été plus difficile de dialoguer avec ces groupes au niveau local sans donner une légitimité indue à certains dirigeants. La MINUSCA a privilégié le dialogue avec les chefs de groupes armés, en soulignant qu'il importait de prévenir et d'interdire les violences sexuelles dans leurs rangs. À cet égard, lors de la signature d'accords de paix locaux, elle a mené des activités de sensibilisation à l'intention de certains groupes armés, notamment auprès du groupe Retour, réclamation et réhabilitation (3R), à Niem Yéléwa, et auprès du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique et des chefs des anti-balaka, à Bria.
Augmentation du nombre d'enfants présents au sein de forces ou groupes armés qui ont été délivrés et remis aux services de prise en charge compétents (2015/16 : 2 986 ; 2016/17 : 3 572 ; 2017/18 : 3 000)	Au total, 2 050 enfants supplémentaires (dont 627 filles et 1 423 garçons) ont été séparés des groupes armés et remis au Fonds des Nations Unies pour l'enfance et à ses partenaires, dont 1 229 enfants ayant quitté de leur propre initiative le groupe Révolution et justice et les anti-balaka au terme du dialogue engagé avec les groupes armés et des activités de sensibilisation menées auprès de la population. Le nombre d'enfants libérés a été moins élevé que prévu, principalement du fait que les hostilités se sont intensifiées pendant l'exercice, empêchant les chefs des groupes armés de répondre aux préoccupations relatives aux droits des enfants, malgré les activités de sensibilisation de la MINUSCA.
Augmentation du nombre d'agents des forces de sécurité intérieure qui ont suivi une formation aux droits de l'homme, à la protection des civils et des enfants, à la prévention des violences liées au conflit et de la violence sexuelle et sexiste et aux relations entre civils et militaires (2015/16 : 500 ; 2016/17 : 1 500 ; 2017/18 : 2 500)	536 agents des forces de sécurité intérieure et 430 membres des forces de défense (pour un total de 194 femmes et de 665 hommes) supplémentaires ont reçu une formation dans tous les domaines énumérés, ce qui porte le nombre total d'agents des forces de sécurité intérieure formés à 2 496 (contre 1 500 agents des forces de défense et de sécurité formés en 2016/17).

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Aide à la mise en place de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales par la réalisation d'activités de promotion et la prestation d'une assistance technique lors de 10 réunions avec des députés de l'Assemblée nationale ainsi qu'avec des ministres et les membres de la Commission, et prestation d'une aide au Gouvernement en vue de la ratification de deux autres instruments fondamentaux relatifs aux droits de l'homme	10	Réunions ont été organisées avec le Ministère de la justice afin d'inciter le Ministre à promouvoir et à défendre le projet de loi sur la création de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales.
Organisation de 4 ateliers et prestation régulière de conseils techniques afin d'aider les membres de la Commission nationale à élaborer et à exécuter un plan stratégique annuel de veille et de signalement des violations ; d'avancer sur la voie de la réconciliation et de prêter concours aux organes conventionnels	8	Ateliers ont été organisés et une assistance technique a été fournie aux fins de la création de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment en ce qui concerne l'élaboration de procédures pour la gestion des plaintes, les règles administratives et financières et le plan de communication. En outre, la Mission a examiné le mandat du forum national sur les droits de l'homme au regard des préoccupations concernant ces droits et la protection des civils, aux niveaux national et local ; tenu des séances de travail avec les ministères d'exécution et les organes de contrôle interne des forces de défense et de sécurité afin d'étudier un plan d'action en vue de la création d'un système d'alerte rapide axé sur les droits de l'homme et la protection des civils ; organisé un atelier sur la révision du code électoral, l'accent étant mis sur l'intégration d'une dimension de genre.
Organisation de 572 opérations de supervision réalisées par des membres de la police des Nations Unies dans au moins 11 commissariats ou brigades des forces de sécurité intérieure pour assurer le suivi des cas de violation des droits de l'homme signalés, dont des violences sexuelles et sexistes	1 909	Opérations de supervision
	67	Commissariats ou brigades (dont 28 postes de police et 35 brigades territoriales de gendarmerie à Bambari, Bangassou, Bangui, Berbérati, Birao, Bossangoa, Bouar, Obo et Paoua) La MINUSCA a fourni un appui pour des missions de sécurité publique et participé au suivi des cas de violation des droits de l'homme, de violation des droits de l'enfant et de violences sexuelles et sexistes ayant fait l'objet d'un signalement. Le produit a été supérieur aux prévisions en raison de la nomination, au sein de la police des Nations Unies, de coordonnateurs

		chargés des questions relatives à la violence sexuelle et sexiste et aux droits de l'homme, qui ont contribué à étendre les activités de supervision aux secteurs où sont déployées les forces de sécurité intérieure. La MINUSCA a également apporté son concours pour le suivi de 319 cas signalés concernant 16 unités des forces de sécurité intérieure et 2 établissements pénitenciers.
Organisation de :	41	Stages de formation
a) 25 stages de formation, notamment de formation des formateurs, portant sur la protection des civils, les violations des droits de l'homme et la prévention de la violence sexuelle et sexiste, à l'intention de 500 agents des forces de sécurité intérieure	859	Agents des forces de sécurité intérieure (dont 230 femmes) ont suivi une formation, portant notamment sur la sécurité publique, la maîtrise des foules, les techniques d'enquête, la police de proximité, la protection des civils, les violations des droits de l'homme et la prévention de la violence sexuelle et sexiste. Ce chiffre, qui a été supérieur aux prévisions, s'explique par le fait que des activités de formation supplémentaires ont été proposées aux agents des forces de sécurité intérieure ayant pris la relève à Bambari, ainsi que par l'appui fourni pour renforcer les capacités des unités déployées en dehors de Bangui. La Mission n'a pas mené d'activités de formation des formateurs car un groupe de 85 instructeurs des forces de sécurité intérieure avaient déjà été formés au cours du cycle budgétaire précédent : ces formateurs formeront leurs nouveaux collègues avec l'aide des instructeurs de la police des Nations Unies. La Mission a cependant contribué à l'élaboration et à la validation de supports de formation et à la mise au point d'un logiciel permettant de faciliter la planification des programmes de formation hebdomadaires et mensuels dans les écoles de police et de gendarmerie, et elle a élaboré 42 programmes de formation pour l'École nationale de police et l'Académie de la gendarmerie nationale.
b) 6 stages de formation à la question des violences sexuelles liées au conflit, à l'intention de membres des forces armées et des forces de sécurité intérieure	3	Séances de formation sur les violences sexuelles liées aux conflits ont été organisées à Bouar et à Paoua.
c) 15 stages de formation à la protection de l'enfance, à l'intention d'au moins 300 agents des forces de sécurité intérieure et agents pénitentiaires	25	Séances de formation sur les droits et la protection des enfants ont été organisées à l'intention de 468 membres des Forces armées centrafricaines, dont 27 femmes, et de 606 agents des forces de sécurité intérieure

		(police et gendarmerie), dont 58 femmes et 548 hommes. En outre, 19 séances de formation ont été organisées à l'intention de 427 agents des Forces armées centrafricaines et des forces de sécurité intérieure, dont 37 femmes et 390 hommes.
Création d'un cadre de consultation mixte au niveau des secteurs en vue d'assurer la veille concernant les violences sexuelles liées au conflit et d'en rendre compte	Non	À défaut, 9 lieux d'affectation hors siège se sont appuyés sur le groupe de travail sur la violence sexiste, dans le cadre duquel les problèmes de violence sexuelle liée aux conflits sont régulièrement examinés avec les organisations non gouvernementales partenaires et portés à la connaissance de la Mission. Au niveau national, les organisations non gouvernementales internationales sont convenues de se réunir tous les trimestres pour échanger des vues et analyser les informations reçues concernant les violences sexuelles liées aux conflits. En outre, la Mission a signé un accord proposé par les organisations membres du Système de gestion de l'information sur la violence sexiste, en vertu duquel des données pertinentes obtenues à partir d'une base de données sur la violence fondée sur le genre gérée par le Fonds des Nations Unies pour la population sont transmises automatiquement au Groupe de travail technique sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information. Ces mesures visent à améliorer l'analyse des tendances et des caractéristiques relatives aux violences sexuelles et sexistes et à mieux repérer les zones sensibles.
Organisation de : a) 20 stages de formation aux techniques de contrôle du respect des droits de l'homme et de signalement des violations ; b) 10 stages de formation à la veille concernant les violations graves des droits de l'enfant et la vérification des cas signalés ; c) 30 stages de sensibilisation à la protection de l'enfance ; d) 30 stages de sensibilisation aux violences sexuelles liées au conflit et à la violence sexuelle et sexiste ; e) 2 495 visites visant à sensibiliser les acteurs de la société civile aux droits de l'homme et à la violence sexuelle et sexiste ; f) 12 stages de sensibilisation au Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies et à la politique	54	a) Séances de formation, dont ont bénéficié 6 533 participants, y compris 2 354 femmes
	11	b) Séances de formation sur le suivi, la vérification, l'enregistrement et le signalement des violations graves des droits de l'enfant ont été organisées à l'intention de plus de 250 acteurs de la protection de l'enfance
	56	c) Stages de sensibilisation, auxquels ont participé 7 013 membres des communautés locales, dirigeants locaux, chefs religieux et membres de groupes armés (dont 1 342 femmes et 5 671 hommes)

de tolérance zéro appliquée par l'Organisation concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles, à l'intention de groupes de femmes et de jeunes		Le chiffre a été supérieur aux prévisions en raison d'une participation plus importante que prévue.
	30	d) Stages de sensibilisation
	658	e) Mission de sensibilisation et d'information
	6	f) Séances de sensibilisation ont été organisées à l'intention de femmes et de jeunes membres d'organisations non gouvernementales nationales et internationales, d'organismes des Nations Unies et d'institutions publiques (agents chargés des questions sociales)
Réalisation de 2 visites sur le terrain par mois, effectuées par chacun des bureaux locaux afin d'examiner et de vérifier les atteintes au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire signalées, y compris les cas de violence sexuelle liée au conflit	174	Visites sur le terrain En outre, la Mission a organisé 373 visites de centres de détention, 30 missions d'enquête et 280 réunions avec les autorités locales dans tout le pays. Le nombre a été supérieur aux prévisions du fait de l'intensification de la violence au cours de l'exercice, qui a entraîné des besoins accrus en matière de suivi et de vérification des violations des droits de l'homme.
Organisation de 60 missions afin d'examiner et de vérifier les graves violations des droits de l'enfant, notamment la présence d'enfants dans des groupes armés et leur délivrance	66	Missions
Tenue de réunions mensuelles avec les parties au conflit pour les encourager à signer des plans d'action au titre desquels elles s'engagent à respecter les droits de l'homme – notamment à cesser de recruter et d'exploiter des enfants et à interdire la perpétration de graves violations des droits de l'enfant et d'actes de violence sexuelle en rapport avec le conflit – et pour faciliter la création d'un comité chargé d'en contrôler l'application	46	Réunions ont été organisées avec les dirigeants et les chefs des groupes armés, dont le Front démocratique du peuple centrafricain, le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique, le Mouvement patriotique pour la Centrafrique, l'Unité pour la paix en Centrafrique, des factions de l'ex-Séléka et les anti-balaka à Bangui, Birao, Bouar, Bria, Kaga Bandoro et Paoua, afin de promouvoir les droits de l'homme et d'instaurer des mesures préventives pour mettre fin aux violations graves des droits de l'enfant. Le 30 mai, le Mouvement patriotique pour la Centrafrique a signé un plan d'action visant à prévenir quatre violations graves des droits de l'enfant et à y mettre fin (le recrutement et l'utilisation d'enfants ; les meurtres et mutilations ; le viol et autres formes de violence sexuelle ; les attaques contre les écoles ou les hôpitaux).

Organisation de 6 campagnes d'information et de sensibilisation, en collaboration avec les pouvoirs publics, afin de porter à l'attention de la population les services offerts aux victimes de violences sexuelles liées au conflit, de violence sexuelle et sexiste et d'autres atteintes aux droits fondamentaux	19 Séances de sensibilisation ont été organisées à l'intention de 5 701 bénéficiaires.

Composante 2 : **appui au processus politique et à la réconciliation**

47. La dégradation des conditions de sécurité et la résurgence des discours sectaires et des conflits intercommunautaires au cours de l'exercice ont rendu difficile le règlement de la situation politique dans le pays. Elles ont miné la confiance de la population dans l'État et les forces de défense et de sécurité et engendré des divisions sur la scène politique nationale. En dépit de ce qui précède, l'activité des principales institutions étatiques, dont l'Assemblée nationale, s'est poursuivie, de même que les progrès accomplis dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. En février et en avril 2018, l'Initiative africaine a mené à bien sa deuxième série de consultations avec les 14 groupes armés reconnus, et ceux-ci ont présenté leurs revendications et propositions. La Mission a continué de collaborer avec les entités régionales compétentes en vue de promouvoir une action cohérente et durable en faveur de la stabilisation et du relèvement, en apportant notamment son soutien au Groupe international de soutien à la République centrafricaine, nouvellement créé et coprésidé par l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Organisation des Nations Unies. Elle a appuyé des commissions bilatérales établies avec des États voisins pour examiner des questions telles que la transhumance et le commerce et la sécurité au niveau régional et entamé, aux côtés du Gouvernement, les préparatifs de la prochaine élection présidentielle, qui devrait débuter en décembre 2020.

48. Au niveau local, la Mission a donné la priorité aux efforts visant à engager le dialogue, à négocier des accords de paix locaux, à établir des structures œuvrant pour la paix et à réduire la violence. Elle a facilité l'organisation de plus de 250 réunions et consultations avec des acteurs clefs, parmi lesquels des représentants du Gouvernement, des acteurs régionaux, les autorités locales, les groupes armés, la société civile et des associations de femmes, afin de promouvoir un dialogue pacifique, d'encourager la réconciliation et d'appuyer le déploiement de l'État dans les régions. En outre, la MINUSCA a usé de ses bons offices pour encourager le Gouvernement et d'autres parties prenantes à élaborer des mécanismes de gouvernance plus inclusifs et à faciliter l'instauration de conditions propices à l'émergence d'un consensus national et à des avancées politiques, même si la participation des femmes au dialogue national officiel est demeurée limitée.

49. En plus de son soutien à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, la Mission a facilité la négociation de huit accords de paix locaux servant de cadre pour réduire la violence, instaurer la confiance entre les communautés, faciliter le retour des personnes déplacées et renforcer les moyens dont les collectivités locales disposent pour prévenir et régler les conflits. À Bangassou, Batangafo et Bria, où les accords ont été signés, la Mission a aidé les autorités locales à créer des mécanismes de mise en œuvre et de suivi qui ont renforcé la liberté de circulation, posé les bases du désarmement et permis une réduction de la violence dans ces trois villes. Elle a également œuvré à la réduction de la violence en menant des initiatives d'atténuation des conflits dans 40 localités, en fournissant des emplois d'urgence à 8 750 jeunes et en organisant des programmes de lutte contre la violence locale.

50. La Mission a favorisé la réconciliation aux niveaux national et local en collaborant avec des organismes, fonds et programmes spécialisés des Nations Unies et d'autres partenaires afin de mettre en place des projets à effet rapide. Ces projets venaient en appui à des initiatives des collectivités locales et de la société civile visant à remédier aux causes profondes du conflit et à promouvoir la réconciliation et la cohésion sociale. La Mission a également organisé des ateliers pour promouvoir la mise en place de mécanismes de gestion, d'atténuation et de règlement des conflits, qui ont permis de renforcer les structures de paix locales, de faire évoluer les comportements, de trouver des solutions locales aux antagonismes et de renouer les relations entre communautés.

51. La ferme détermination de l'État à mettre en œuvre sa stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et ses plans sectoriels, qui visent le redéploiement de forces de sécurité intérieure professionnelles, ethniquement représentatives et régionalement équilibrées, a permis de renforcer le secteur de la sécurité en République centrafricaine. La Mission a fourni des conseils et des orientations à la cellule de coordination de la réforme du secteur de la sécurité à la présidence, ainsi qu'à d'autres acteurs de la réforme. Elle a également continué de coordonner l'appui international à la réforme du secteur, aux fins notamment de la sécurisation des procédures de gestion des armes et des munitions. Les nombreuses avancées réalisées à cet égard sont présentées dans les cadres de budgétisation détaillés du présent rapport. De surcroît, plus de 800 membres des forces de sécurité intérieure existantes ont été mis à la retraite pendant l'exercice, ouvrant ainsi la voie à une nouvelle campagne de recrutement sans exclusive à l'appui de l'exécution du plan de développement et de renforcement des capacités de la police et de la gendarmerie et de l'intégration des anciens combattants des groupes armés, conformément aux objectifs de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

52. Devant l'absence persistante d'accord politique sur le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et les procédures de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement, le Président de la République centrafricaine a lancé un projet pilote de désarmement, démobilisation et réintégration. Le Gouvernement a adopté, avec l'appui de la MINUSCA, une nouvelle stratégie pour la conclusion d'accords bilatéraux avec les chefs de groupes armés, ce qui a conduit, lors du dernier trimestre de 2018, certains de ces groupes à exprimer leur souhait de déposer les armes et à s'associer au processus national de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement. De plus, des membres des groupes armés et des communautés locales, dont 25 % de femmes, ont bénéficié des programmes de lutte contre la violence de proximité de la Mission, qui ont permis de réduire la violence intracommunautaire dans l'ensemble du pays. Outre cette action locale, la MINUSCA continue de dispenser des conseils stratégiques et techniques aux acteurs étatiques en vue de l'élaboration d'un plan d'intégration des éléments démobilisés des groupes armés. Afin d'accentuer la pression sur les membres des groupes armés pour qu'ils abandonnent les armes et de soutenir la lutte contre l'impunité, elle a continué de procéder à des arrestations ciblées de chefs de ces groupes.

53. À l'appui de la lutte contre l'impunité et du renforcement des institutions juridiques, la Mission a continué d'aider l'État à créer des mécanismes de justice transitionnelle et les cadres juridiques et réglementaires nécessaires à la consolidation du système juridique. Des mécanismes de justice transitionnelle ont été mis sur pied en sus de la Cour pénale spéciale, et le Gouvernement a fait un pas important vers la mise en place de la commission vérité, justice, réparation et réconciliation, en nommant 25 membres du comité directeur chargé de proposer un projet de loi définissant le mandat de la commission. Des études d'évaluation ont été menées afin d'appuyer l'élaboration de lois et de réglementations visant à garantir l'indépendance

du pouvoir judiciaire. En outre, des progrès notables ont été faits en vue de l'entrée en activité de la Cour pénale spéciale, magistrats, greffiers et officiers de police judiciaire ayant vu leurs capacités renforcées dans les domaines de la sensibilisation à la problématique femmes-hommes et des droits fondamentaux, notamment ceux des femmes et des enfants. Qui plus est, des conseils et un appui ont été fournis aux fins des enquêtes sur les crimes graves et de la poursuite de leurs auteurs, et la protection des magistrats de la Cour a été assurée.

Réalisation escomptée 2.1 : Progrès sur la voie de la réconciliation et de la mise en place d'un processus politique ouvert à tous

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Augmentation du nombre d'initiatives d'atténuation des conflits dans les principales zones de tensions intercommunautaires (2015/16 : 29 ; 2016/17 : 67 ; 2017/18 : 30)	Objectif atteint. Au total, 146 initiatives d'atténuation des conflits ont été menées à l'appui des processus de paix locaux dans 40 localités situées dans des zones en proie à la violence intercommunautaire. Ce nombre plus élevé que prévu s'explique par la priorité donnée aux initiatives d'atténuation des conflits comme levier essentiel de réduction de la violence dans le pays, et par l'amélioration des capacités disponibles grâce au recrutement, dans les bureaux locaux et les bases militaires de la zone d'opérations, de 52 assistants supplémentaires chargés d'assurer la liaison avec la population locale et de la convaincre d'adhérer aux initiatives de paix locales.
Nombre de sites d'exploitation des ressources minérales contrôlés ou illégalement taxés par des groupes armés (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : sans objet ; 2017/18 : seuil à établir)	Les groupes armés ou les groupes d'autodéfense contrôlaient une dizaine de sites d'exploitation des ressources minérales, mais la détérioration des conditions de sécurité a empêché d'établir un seuil de référence au cours de l'exercice.
Nombre de sites d'exploitation des ressources minérales contrôlés par l'État (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 2)	Le Gouvernement a pris des mesures préliminaires afin de contrôler l'exploitation des sites miniers de cinq zones : Berbérati, Boda, Carnot, Gadzi et Nola. Il est toutefois difficile d'évaluer dans quelle mesure les autorités sont parvenues à contrôler les opérations sur ces sites.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Dans le cadre de réunions mensuelles, fourniture régulière au Gouvernement de conseils stratégiques et techniques, de soutien et d'orientations en vue de favoriser le dialogue avec les groupes armés, la société civile et les acteurs régionaux	226	Réunions ont rassemblé, dans 9 localités du pays, des représentants du Gouvernement et des autorités locales et leurs interlocuteurs respectifs, à savoir les groupes armés, la société civile, les organisations de femmes et les acteurs régionaux.
Campagne de sensibilisation dans les 16 préfectures, sur le rôle des institutions démocratiques et sur la mise en place et le fonctionnement des institutions constitutionnelles ; 24 ateliers, rassemblant au total 720 participants, sur le renforcement de la coordination et l'exécution des initiatives	57	Campagnes de sensibilisation dans 16 préfectures, à l'intention de quelque 8 090 personnes, dont 2 000 femmes Ces chiffres supérieurs aux prévisions s'expliquent par l'action coordonnée de toutes les composantes et de tous les piliers de la

d'atténuation et de règlement des conflits et l'élaboration de mécanismes ; et 12 ateliers, dans 12 préfectures, à l'intention des organisations dont l'objectif est d'aider les femmes et les jeunes à mieux comprendre les questions liées à l'extension de l'autorité de l'État, au rôle de la société civile, à la bonne gouvernance, au retour et à la libre circulation de la population et à la cohésion sociale	Mission à l'appui des processus de paix locaux.
	22 Ateliers sur les initiatives d'atténuation et de règlement des conflits, organisés à l'intention de 2 175 personnes, dont 537 femmes, ont abouti à la création de 6 structures de paix, à savoir 3 comités locaux pour la paix à Bangassou, Bria et Mobaye, 1 comité pour la paix et la sensibilisation de la population à Zemio, 1 comité local des anciens à Kaga Bandoro et 1 plateforme de la société civile à Birao, ainsi que d'autres structures informelles œuvrant en faveur des accords de paix locaux.
	8 Ateliers ont été organisés à l'intention de 669 personnes (femmes et jeunes), afin d'aider les femmes et les jeunes et de permettre à la population locale de mieux appréhender les questions liées à l'extension de l'autorité de l'État, au rôle de la société civile, à la bonne gouvernance, au retour et à la libre circulation de la population et à la cohésion sociale. Ce chiffre est moins élevé que prévu car la Mission, face à une situation délicate en matière de sécurité, a appuyé en priorité les initiatives d'atténuation des conflits. Les femmes ont joué un rôle clef dans les stratégies d'atténuation appliquées dans le cadre de ces initiatives.
32 consultations locales, dans 16 préfectures, sur les causes profondes de la violence, à l'appui de la stratégie de réconciliation du Gouvernement et de la démocratisation du processus politique	56 Consultations locales ont été menées à Bambari, Berbérati, Birao, Bouar (y compris Besson, Yeléwa et Zoukombo), Bria, Kaga Bandoro, Ndélé, Obo et Paoua. Ce nombre a été plus élevé que prévu car la Mission s'est focalisée sur les régions prioritaires. Pour des raisons de sécurité et de logistique, elle n'a pu accéder à certaines préfectures.
Tenue de 2 réunions mensuelles avec la communauté internationale, en coordination avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, afin d'échanger des informations sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité, de mettre au point des stratégies complémentaires de promotion de la stabilité et d'apporter un appui au secrétariat permanent du Cadre d'engagement mutuel ; organisation de 4 consultations avec les autorités	42 Réunions ont été convoquées. En tant que membre du secrétariat permanent du Cadre d'engagement mutuel du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, la MINUSCA a appuyé les activités du secrétariat et organisé des réunions mensuelles avec ses partenaires internationaux afin de faciliter et de coordonner les interventions en République centrafricaine et de surveiller la mise en œuvre du plan national.

nationales et les acteurs régionaux pour traiter des causes profondes de l'instabilité	34 Consultations Ce nombre a dépassé les prévisions du fait de l'adoption du programme de travail de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation (novembre 2017), qui a nécessité des consultations avec les autorités nationales, les acteurs régionaux et les groupes armés.
Activités mensuelles de formation et de mentorat à l'intention des membres des institutions constitutionnelles, qui seront créées en temps utile	59 Séances d'encadrement ont eu lieu à Bambari, Bangui, Berbérati, Birao, Bossangoa, Bouar, Bria, Kaga Bandoro, Ndélé, Obo et Paoua. Ce nombre a été plus élevé que prévu car le total de bénéficiaires a excédé les prévisions.
Organisation de 45 campagnes de sensibilisation et création de 10 000 emplois d'urgence grâce à l'application d'une stratégie visant les jeunes et d'autres groupes vulnérables qui ne peuvent bénéficier du programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, ou des programmes de lutte contre la violence communautaire, en conjonction avec des projets à effet rapide	52 Campagnes de sensibilisation 8 750 Emplois d'urgence Ce nombre a été moins élevé que prévu en raison des problèmes de sécurité rencontrés.

Réalisation escomptée 2.2 : Progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale de sécurité complète et d'une stratégie de réforme du secteur de la sécurité

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Mise en œuvre d'une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et de plans sectoriels (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : sans objet ; 2017/18 : une stratégie et deux plans)	Objectif atteint : la stratégie était en cours d'application à la fin de l'exercice. Un plan relatif au secteur de la défense a été ratifié le 11 septembre 2017 et les autres plans sectoriels étaient en cours d'élaboration. Le plan relatif au secteur de la défense et un plan d'action pour la prise en compte de la parité des sexes dans la réforme du secteur de la sécurité, adopté en janvier 2018, étaient en cours d'exécution à la fin de l'exercice considéré.
Nombre de politiques et de textes législatifs élaborés et appliqués afin de réorganiser les forces de défense et de sécurité et de renforcer les organes de gouvernance du secteur de la sécurité (2015/16 : 3 ; 2016/17 : 6 ; 2017/18 : 2)	Objectif atteint : 5 politiques et textes législatifs ont été élaborés : a) plan de défense national ; b) projet de loi de programmation militaire 2019-2023 ; c) plan de redéploiement des forces de sécurité intérieure ; d) deux décrets portant organisation et fonctionnement des Forces armées centrafricaines et de leur quartier général. Ces textes étaient en cours d'application à la fin de l'exercice. L'augmentation du nombre de politiques et de textes législatifs s'explique par la volonté du Gouvernement d'accorder la priorité à la législation relative au secteur de la sécurité et de la faire appliquer, et par sa coopération progressive avec la MINUSCA à cet égard.

Nombre de membres du personnel des forces de sécurité intérieure (police et gendarmerie) sélectionnés, contrôlés et formés (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 500)	Objectif atteint : 500 membres des forces de sécurité intérieure ont été contrôlés et sélectionnés. Leur formation a débuté tardivement en raison du retard pris dans l'examen médical et l'enquête sur les antécédents des candidats.
Augmentation du nombre de membres des forces de défense et de sécurité et ex-combattants dont les antécédents ont été vérifiés (2015/16 : 1 509 ; 2016/17 : 369 ; 2017/18 : 3 945)	Objectif atteint : les antécédents de 3 838 membres des forces de sécurité intérieure et ex-combattants ont été vérifiés (1 179 policiers, 2 058 gendarmes et 621 ex-combattants).
Augmentation du nombre d'infrastructures de gestion des stocks d'armes pour stocker les armes et munitions en toute sécurité conformément aux normes internationales (2015/16 : 14 ; 2016/17 : 15 ; 2017/18 : 20)	Objectif atteint : les forces de défense et de sécurité intérieure disposent en tout de 23 infrastructures de gestion des stocks d'armes et de munitions.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Appui à la création du Conseil supérieur de la sécurité nationale et renforcement de la cellule de coordination de la réforme du secteur de la sécurité à la présidence grâce au partage de conseillers principaux et à la tenue de réunions mensuelles régulières avec des représentants ministériels, à la fourniture de conseils de politique générale, d'assistance et d'orientations techniques, à l'organisation au moins tous les six mois de séances de formation sur la coordination des donateurs, la planification des politiques et la gestion de la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité et de la stratégie de réforme du secteur de la sécurité, dans le cadre de 10 réunions, 5 stages de formation et 5 consultations	Objectif atteint partiellement	La Mission a prêté son concours au Ministère de la défense pour la mise au point du projet de loi sur la création et le fonctionnement du Conseil supérieur de la sécurité nationale et aidé l'Assemblée nationale, notamment la Commission de défense et de sécurité et la Commission juridique, à assurer le suivi du projet de loi et son adoption. L'Assemblée nationale réunie en session extraordinaire a adopté la loi en juillet 2018.
	20	Réunions et séances de conseil se sont tenues à l'intention des représentants ministériels de la cellule de coordination de la réforme du secteur de la sécurité à la présidence.
	3	Séances de renforcement des capacités et de formation ont été organisées en appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, y compris un atelier sur ladite réforme et les questions de genre appréhendées dans le cadre du plan d'action pour l'égalité des sexes. Ces chiffres supérieurs aux prévisions s'expliquent par la volonté des acteurs de la réforme du secteur de la sécurité, pilier de la coordination, au niveau national, des activités de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement et des activités de réconciliation nationale, de relancer les réunions de coordination avec la MINUSCA à l'appui de l'élaboration des plans d'action sectoriels.

Coordination de l'aide internationale en assurant le secrétariat des différents groupes de coordination des partenaires pour la réforme du secteur de la sécurité, le secteur de la défense et la réforme de la police	Oui	La Mission a codirigé, avec la police des Nations Unies et la mission de formation de l'Union européenne, les groupes de coordination internationale des forces de défense et de sécurité intérieure. Elle a également contribué à des forums de coordination extérieure pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan-cadre amélioré des Nations Unies pour l'aide au développement 2018-2021 et du plan national de relèvement et de consolidation de la paix du Gouvernement.
Renforcement des capacités de la Commission de défense et de sécurité de l'Assemblée nationale en matière d'élaboration des lois et de contrôle parlementaire du secteur de la sécurité, en proposant des services consultatifs, une assistance technique et des ateliers de formation, tel que requis par les autorités	Objectif partiellement atteint	Bien que la Mission n'ait pas pu organiser les activités prévues avec la Commission de défense et de sécurité en raison des changements intervenus au sein du bureau politique de l'Assemblée nationale, les députés siégeant à la Commission ont participé à des réunions hebdomadaires et à des ateliers organisés à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité, pilier de la coordination nationale des activités de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement et de l'effort de réconciliation nationale. La MINUSCA a animé, à l'intention de deux employés ministériels chargés des questions relatives à la réforme du secteur de la sécurité, deux autres ateliers consacrés à cette réforme, aux principes qui la régissent et aux mécanismes de suivi et d'évaluation.
1 formation sur la sécurité nationale et la réforme du secteur de la sécurité à l'intention de la société civile, des journalistes, des forces de sécurité intérieure et des fonctionnaires, y compris les représentants du Parlement	Oui	La Mission a appuyé le pilier réforme du secteur de la sécurité de la coordination nationale des activités de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement et de l'effort de réconciliation nationale, en mettant au point et en tenant un atelier de formation destiné aux acteurs clefs nationaux afin de favoriser l'élaboration de plans d'action sectoriels en faveur de la réforme du secteur de la sécurité.
Ateliers mensuels avec le Gouvernement sur la rédaction de lois relatives à la restructuration des forces de sécurité intérieure, et le renforcement des capacités nationales en matière d'élaboration d'une législation globale	Oui	En collaboration avec ses principaux partenaires bilatéraux et la mission militaire de formation de l'Union européenne, la MINUSCA a régulièrement prodigué à la Commission de défense et de sécurité de l'Assemblée nationale, ainsi qu'au Ministère de la défense et au Ministère de la sécurité intérieure, des conseils stratégiques et techniques à l'occasion de réunions mensuelles et d'ateliers sur le pilier réforme du secteur de la sécurité de la coordination

		nationale des activités de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement et de l'effort de réconciliation nationale, l'objectif étant de faciliter l'élaboration et l'application de politiques et de lois d'importance stratégique.
Sélection, vérification des antécédents et formation de 250 policiers et 250 gendarmes et tenue de 12 réunions visant à fournir des conseils techniques pour appuyer la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités de la police et de la gendarmerie	500	Policiers et gendarmes (dont 116 femmes) ont fait l'objet d'une vérification de leurs antécédents. La formation a débuté le 12 mars 2018 et se poursuivait à la fin de l'exercice.
	35	Réunions Ce nombre a été supérieur aux prévisions en raison des réunions supplémentaires nécessaires pour assurer la pleine coordination de la sélection des 500 policiers et gendarmes à l'appui de l'exécution du plan de renforcement des capacités.
Réunions hebdomadaires et réunions mensuelles du groupe de travail afin de fournir une assistance technique à la Commission nationale sur les armes légères et de petit calibre, après sa création, concernant le respect des traités internationaux de désarmement, en particulier la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (adoptée en 1980 ; amendée en 2001)	Oui	Réunions hebdomadaires et mensuelles et fourniture d'une assistance technique pour la mise en œuvre de la feuille de route relative à l'entrée en fonction de la Commission nationale sur les armes légères et de petit calibre Cette assistance a notamment consisté à coordonner une visite d'évaluation de la situation concernant les armes légères, à y apporter l'appui financier nécessaire et à tenir un atelier organisé par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. La Mission a en outre aidé la Commission nationale à organiser une conférence régionale sur les armes légères et de petit calibre qui a été l'occasion, pour les représentants de la région et les partenaires nationaux et internationaux de la Mission, de mettre en commun leurs bonnes pratiques pour s'en inspirer afin, notamment, de développer une stratégie nationale relative aux armes légères et de petit calibre.
Construction ou remise en état de 20 structures de stockage d'armes et de munitions	23	Projets d'infrastructure spécialisée de stockage des armes et des munitions ont été menés à bien pour les forces de défense et de sécurité intérieure (11 installations ont été remises en état, 7 installations construites et 5 infrastructures mobiles de stockage des armes et des munitions déployées à Bangui, Bambari et Bouar).

6 réunions du Comité directeur concernant la fourniture d'une assistance technique sur la gestion des armes et des munitions et formation de 75 membres du personnel des forces de sécurité intérieure	6 Réunions du Comité directeur 40 Membres des forces de sécurité intérieure, ainsi que 56 membres des Forces armées centrafricaines, ont été formés à la gestion des dépôts d'armes et à l'entreposage des munitions. Ce nombre a été inférieur aux prévisions en raison du retard pris dans l'exécution du plan de redéploiement des forces de sécurité intérieure et le recrutement de policiers et gendarmes. Une fois le plan national de défense achevé, la Mission a dispensé la formation voulue aux forces armées.
Formation de 420 officiers de police et de gendarmerie (3 unités spécialisées comptant chacune 140 officiers) afin de leur permettre d'acquérir les capacités opérationnelles minimales requises pour assumer les fonctions de police de base, notamment la protection et la garde statique à Bangui ainsi que les enquêtes sur les crimes graves	267 Officiers de police et de gendarmerie (dont 2 unités spécialisées de 30 officiers chacune) Le nombre d'officiers formés a été inférieur aux prévisions car les policiers et gendarmes équipés pour la formation étaient moins nombreux que prévu.

Réalisation escomptée 2.3 : Progrès accomplis dans l'élaboration et l'application d'un programme progressif et sans exclusive pour le désarmement, la démobilisation, la réintégration des membres de groupes armés et, en ce qui concerne les éléments étrangers, le rapatriement

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Augmentation du nombre de nouveaux membres de groupes armés participant au programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement (2015/16 : 3 012 ; 2016/17 : 1 312 ; 2017/18 : 7 000)	Dans le cadre du projet pilote de désarmement, démobilisation et réinsertion, lancé officiellement par le Président de la République centrafricaine, 439 combattants ont été désarmés et démobilisés et ont reçu un kit de réinsertion afin de satisfaire leurs besoins essentiels pendant deux mois, en attendant la mise en route du volet de réintégration du programme. Le volet de réintégration des 439 ex-combattants a été mis en œuvre par l'Unité d'exécution du programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion avec l'appui de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. Faute d'un accord politique global, le programme national conventionnel de désarmement, démobilisation et réinsertion adopté par le Gouvernement centrafricain n'a pas été lancé au cours de l'exercice.
Augmentation du nombre de nouveaux membres de groupes armés non éligibles au programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement et de membres des communautés participant à des projets de lutte contre la violence communautaire (2015/16 : 5 556 ; 2016/17 : 3 000 de plus ; 2017/18 : 5 000 de plus)	Objectif atteint : 6 283 nouveaux bénéficiaires, dont des membres de la population locale, des personnes associées à des groupes armés et des membres de groupes armés non éligibles au programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, ont participé à des projets de réduction de la violence communautaire dans 8 localités.

Nombre de combattants de groupes armés étrangers rapatriés dans leur pays d'origine (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 500)	Faute d'un accord politique global, le programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion n'a pas été lancé ni les modalités de rapatriement définies pendant l'exercice considéré.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Désarmement, démobilisation et vérification des antécédents de 7 000 combattants, conformément aux critères d'admissibilité définis dans le cadre national de désarmement, démobilisation et réintégration ; 20 projets de réinsertion destinés aux combattants démobilisés de retour chez eux en attendant qu'ils puissent bénéficier du volet de réintégration à plus long terme du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration	439	Combattants ont été contrôlés, désarmés et démobilisés et ont reçu un kit de réinsertion afin de pourvoir à leurs besoins essentiels pendant deux mois. Ce nombre a été moins élevé que prévu en raison du lancement du projet pilote de désarmement, démobilisation et réintégration, qui concernait un nombre plus restreint de combattants, et du volet de réintégration correspondant du programme. Faute d'un accord politique global, le programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion n'a pas été lancé, si bien que les modalités du volet réintégration des activités de désarmement, démobilisation et réintégration n'étaient pas connues au cours de l'exercice.
Élaboration d'une stratégie de lutte contre la violence communautaire ciblant les combattants qui ne peuvent prétendre au programme de désarmement, démobilisation et réintégration et lancement de 20 projets de lutte contre la violence communautaire à l'intention de 5 000 personnes, parmi lesquelles les combattants et membres des communautés ne remplissant pas les conditions requises	6 283	Bénéficiaires (dont 25 % de femmes) 5 186 de ces participants étaient originaires de 7 localités situées hors de Bangui. 1 097 personnes ont participé au programme à Bangui, dont la MINUSCA a assuré l'exécution en partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et des organisations non gouvernementales locales. Ont notamment bénéficié du programme des éléments associés aux groupes d'autodéfense du PK5, aux groupes de l'ex-Séléka et aux anti-balaka. Le nombre de participants a dépassé les prévisions en raison de l'extension des programmes à des zones de tension et d'affrontement telles que Bangassou, Batangafo et Kabo.
Tenue de 12 réunions avec les parties concernées pour fournir un appui stratégique et technique en vue de l'élaboration d'un plan national pour l'intégration, dans des institutions de sécurité interne et dans l'administration civile, d'environ 1 500 membres des groupes armés démobilisés	14	Réunions Dans le cadre des réunions du groupe de travail sur l'intégration, du Groupe des partenaires internationaux et du Comité consultatif pour le suivi du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et du

		rapatriement, la MINUSCA a continué d'apporter un appui stratégique et technique à l'élaboration d'un plan d'intégration national conforme aux priorités du pays et aux textes issus des négociations politiques menées dans le cadre de l'Initiative africaine. Le groupe de travail sur l'intégration a notamment tenu 6 réunions visant à élaborer des propositions stratégiques afin de définir un cadre d'intégration national. Lors des débats, le groupe de travail a préconisé que 8 % à 10 % des postes à pourvoir au sein des forces de défense et de sécurité soient réservés à des membres démobilisés de groupes armés. Le quota d'intégration de 10 % susceptible d'être adopté par le Comité consultatif pour le suivi représente 1 087 ex-combattants, qui seraient répartis entre les Forces armées centrafricaines (492), la police (175), la gendarmerie (175), les douanes (40), les services de surveillance des eaux et forêts (160) et les services pénitentiaires (45). La Mission a œuvré à la tenue de 7 réunions du Comité consultatif pour le suivi, au cours desquelles un appui stratégique et technique a été fourni, y compris un plan d'intégration de 232 éléments démobilisés dans les Forces armées centrafricaines, mis en place dans le cadre du projet pilote de désarmement, démobilisation et réintégration. Elle a également organisé et présidé 7 réunions du Groupe des partenaires internationaux afin d'échanger des informations et de coordonner les efforts visant à promouvoir les activités de désarmement, démobilisation et réintégration ainsi que l'intégration d'éléments de groupes armés dans les institutions de défense, de sécurité et d'État.
Élimination, en toute sécurité, de 100 % des armes et munitions obsolètes et dangereuses recueillies au cours du programme de désarmement, démobilisation et réintégration	100 %	361 armes, 376 engins non explosés et 5 220 munitions d'armes légères ont été recueillis et stockés ou détruits en toute sécurité à Bambari, Bangui, Birao, Bouar, Kaga Bandoro, Koui et Paoua au cours du projet pilote national.

Réalisation escomptée 2.4 : Amélioration de l'indépendance des institutions de l'état de droit et renforcement de la capacité de lutter contre l'impunité

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Augmentation du nombre d'opérations ciblées effectuées par la police et la gendarmerie nationales en coordination avec la MINUSCA (2015/16 : 4 ; 2016/17 : 24 ; 2017/18 : 25)	En tout, 13 opérations conjointes ont été menées. Ce bilan inférieur aux prévisions s'explique par le déploiement plus lent que prévu de la police et de la gendarmerie nationales.
Augmentation du nombre de poursuites pour crimes graves menées à bien (2015/16 : 50 ; 2016/17 : 15 ; 2017/18 : 75)	Objectif atteint : 103 personnes ont été jugées au pénal dans les cours d'appel de Bangui et de Bouar, et 92 d'entre elles déclarées coupables.
Nombre d'instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par la République centrafricaine (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : 3 ; 2017/18 : 2)	Un traité, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, a été ratifié par le Gouvernement.
Nombre de mécanismes de justice transitionnelle, outre la Cour pénale spéciale, conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme, y compris les normes relatives à la promotion et la protection des droits de l'enfant (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 1)	Objectif atteint : en tout, 8 mécanismes étaient conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme, à savoir : a) la garantie de non-répétition ; b) la mise en œuvre de réformes institutionnelles concernant la prévention des atrocités criminelles, la protection des droits de l'homme et la lutte contre les discriminations et la recherche de la vérité ; c) le comité directeur chargé de la mise en place d'une commission vérité, justice, réparation et réconciliation ; d) la révision du décret régissant le contrôle interne des forces de sécurité intérieure, qui vise à en rationaliser la structure et prévoit une procédure de plainte en cas de faute professionnelle, y compris de violation des droits de l'homme ; e) un dialogue de haut niveau entre l'Experte indépendante sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine et le Premier Ministre concernant les mécanismes de justice transitionnelle, qui a permis de parvenir à un accord sur les modalités d'adoption d'une matrice stratégique découlant du plan national de relèvement et de consolidation de la paix ; f) l'appui aux mécanismes en faveur des initiatives de paix locales ; g) la création d'un comité directeur et l'approbation de son budget ; h) le lancement d'une campagne pour la vérité et la justice couvrant 8 préfectures et tous les districts de Bangui.
Nombre de lois et de règlements nationaux adoptés pour garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 2)	Bien qu'aucune loi ou réglementation interne n'ait été adoptée pour garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire, la MINUSCA a achevé et présenté une étude d'évaluation et des recommandations jetant les bases de futurs travaux dans ce domaine. Le Président de la Cour de cassation a engagé un dialogue avec les autorités nationales compétentes pour s'assurer de leur appui à la réforme et à la tenue d'un atelier réunissant l'ensemble des acteurs intéressés afin de recenser les lois et réglementations qu'il convient de modifier ou d'adopter en ce qui concerne l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Nombre d'enquêtes préliminaires menées par le Procureur spécial de la Cour pénale spéciale et soumises au juge d'instruction (2014/15 : sans objet ; 2015/16 : sans objet ; 2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 5)	La Cour pénale spéciale n'a procédé à aucune enquête : malgré l'adoption du règlement de procédure et de preuve, l'unité de police judiciaire spéciale n'était pas constituée et n'avait reçu aucune formation. La première liste d'enquêteurs sélectionnés à la Cour en novembre 2017 a été contestée et renvoyée au comité de sélection par le Président, et la nomination définitive n'a eu lieu qu'en février 2018. De plus, le règlement de procédure et de preuve n'ayant été adopté que le 29 mai 2018 et promulgué ultérieurement, les enquêtes n'avaient toujours pas débuté au 30 juin 2018. Elles devraient commencer au second semestre de 2018.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
12 opérations conjointes ciblées, avec la police et la gendarmerie, visant à arrêter des criminels notoires, dont des dirigeants ou hauts dirigeants de groupes armés	13	Opérations conjointes ont fourni le cadre nécessaire aux enquêtes sur des criminels de haut rang, parmi lesquels des hauts dirigeants de groupes armés. D'autres opérations ont permis l'arrestation de 82 criminels, dont 3 considérés comme notoires à Bria et Kaga Bandoro, et la saisie de centaines d'armes artisanales et d'armes de série, dont 1 grenade offensive, 2 obus et 2 roquettes, ainsi que de milliers de munitions de différents types.
Soutien à une campagne nationale d'éducation, prévoyant des consultations nationales, ainsi qu'à une stratégie nationale globale en matière de justice transitionnelle	Oui	La MINUSCA a appuyé la création du comité directeur qui dirigera les consultations sur la mise en place d'une commission vérité, justice, réparation et réconciliation. Ce comité a été créé sur la base d'un décret présidentiel, à la suite d'une campagne nationale d'information. Cette campagne a permis de mieux faire comprendre les mécanismes de justice transitionnelle, d'élargir la participation à ces derniers et de favoriser leur appropriation par la population.
Organisation de : a) 4 ateliers de formation à l'intention des agents de police judiciaire, procureurs et juges d'instruction de la Cour pénale spéciale portant sur l'instruction, les poursuites et les procès pour crimes graves ; b) 4 ateliers de formation à l'intention des magistrats de la Cour sur le droit pénal international et la protection des victimes et des témoins ; c) 2 ateliers de formation à l'intention des greffiers de la Cour sur l'administration judiciaire ; et d) 4 ateliers à l'intention des autorités judiciaires des tribunaux nationaux et de la Cour sur l'utilisation des informations relatives aux violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire recueillies par la MINUSCA	1 1	Atelier Ce chiffre plus faible tient aux retards pris dans la nomination des agents de police judiciaire. Au lieu des ateliers prévus, la Mission a organisé, à l'intention des agents de police judiciaire et des greffiers de la Cour pénale spéciale, une séance de formation de trois semaines portant sur l'égalité entre les sexes, les droits des femmes, les droits fondamentaux, les droits des enfants, les crimes internationaux, les enquêtes sur les crimes de masse et la protection des victimes et des témoins. Atelier

		Ce chiffre plus faible s'explique par le fait que les 4 ateliers prévus ont été remplacés, du fait de contraintes logistiques, par une formation équivalente de 8 jours destinée à 9 magistrats de la Cour pénale spéciale ainsi qu'à 2 magistrats et à des formateurs, dont 2 femmes, de l'École nationale d'administration et de magistrature.
	Non	Aucun atelier Les ateliers prévus ont été organisés mais l'administration de la Cour pénale spéciale en a différé la tenue car le mandat de ses greffiers et secrétaires était en cours de définition.
	Non	Aucun atelier Les ateliers prévus n'ont pas eu lieu en raison du retard pris dans la nomination des 20 agents de police judiciaire à la Cour pénale spéciale et la mise au point du mémorandum d'accord relatif à l'échange d'informations et à la coopération entre la Cour et la MINUSCA, lequel était toujours en cours d'élaboration à la fin de l'exercice.
Fourniture de services de sécurité et de protection, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour les magistrats, les témoins et les locaux de la Cour et renforcement des capacités du personnel national chargé de la sécurité	Oui	Les magistrats internationaux ont bénéficié, à partir du mois d'octobre, de services de sécurité dans leurs locaux provisoires et leurs résidences et de services de protection rapprochée 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les magistrats nationaux ont été réinstallés dans la zone de sécurité approuvée par l'ONU et fait l'objet d'une protection rapprochée de la part de l'Équipe spéciale conjointe de Bangui, qui a assuré la sécurité de leurs résidences. L'évaluation de la sécurité des futurs locaux permanents a été menée à bien et la procédure d'achat de matériel de sécurité était toujours en cours à la fin de l'exercice. La MINUSCA a continué d'appuyer l'élaboration d'un cadre de protection des témoins. Le conseiller pour la protection des victimes et des témoins a été déployé en septembre 2017. Un partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, visant à renforcer les capacités de la Cour dans ce domaine, était en cours de développement à la fin de l'exercice. Pour renforcer les capacités du personnel national de sécurité et veiller à ce que les agents de l'État bénéficient à l'avenir de

		services de sécurité, l'Équipe spéciale conjointe de Bangui a formé 60 officiers de la police et de la gendarmerie nationales aux techniques et tactiques d'intervention, ainsi qu'à la protection du personnel de haut rang.
Fourniture de conseils techniques à 5 magistrats et greffiers recrutés sur le plan national et 6 recrutés sur le plan international sous forme d'appui administratif, juridique et budgétaire de la part de spécialistes	4 6 10	Magistrats nationaux Magistrats internationaux Greffiers nationaux
Tenue de réunions mensuelles sur l'élaboration d'un décret interministériel garantissant que les enfants associés à des groupes et à des forces armées soient avant tout traités comme des victimes ; d'une législation nationale pour la protection des enfants ; et l'établissement de procédures et de directives pour la participation des enfants aux procédures de justice transitionnelle en tant que victimes, témoins et auteurs des infractions	12 1	Réunions de sensibilisation ont eu lieu avec le Ministère de la justice, les procureurs et les représentants de la police et de la gendarmerie nationales, ce qui a permis la libération de 7 enfants précédemment associés à des groupes armés. Atelier a été organisé par le Ministère de la justice, en collaboration avec le Ministère de la famille, des femmes et de la protection de l'enfance, en vue d'élaborer un cadre de protection des enfants arrêtés dans les rangs de groupes armés.
Appui aux enquêtes et poursuites engagées par la Cour pénale internationale, la Cour pénale spéciale et les juridictions ordinaires dans le cadre de 20 réunions portant sur les affaires les plus médiatisées, organisées par le Groupe de travail piloté par la Mission	Non	Aucune demande d'appui n'a été présentée par la Cour pénale internationale : la Cour pénale spéciale n'a pas ouvert d'enquêtes ni intenté de poursuites pendant l'exercice. Toutefois, le groupe de travail conjoint sur les poursuites engagées contre les personnes faisant l'objet d'une attention particulière a tenu des réunions hebdomadaires afin d'analyser, de classifier et d'archiver les informations recueillies sur les personnes soupçonnées d'avoir commis des violations graves des droits de l'homme ou d'avoir participé à la commission de tels actes, et susceptibles d'être traduites devant les tribunaux nationaux, notamment la Cour pénale spéciale.

Composante 3 : rétablissement et extension de l'autorité de l'État

54. Au cours de l'exercice considéré, la MINUSCA a poursuivi ses efforts visant à appuyer le rétablissement de l'autorité de l'État et de l'état de droit, condition préalable au retour de la stabilité et à l'avènement d'une paix durable en République centrafricaine. Malgré les difficultés liées à la dégradation des conditions de sécurité, des progrès ont été accomplis, dont on peut espérer qu'ils contribueront à réduire la présence des groupes armés au cours des prochaines années. Un appui a été fourni en vue de renforcer la présence des institutions judiciaires à l'extérieur de Bangui et de doter celles-ci des moyens dont elles ont besoin pour remplir efficacement leurs fonctions à l'appui de l'état de droit. Toutefois, en faisant courir un risque aux magistrats, greffiers et membres du personnel pénitentiaire civil présents à leur poste, la poursuite des attaques et des pillages a empêché plusieurs tribunaux et prisons dans

les différentes régions de démarrer leurs activités en temps voulu. Malgré les problèmes de sécurité, la Mission a constaté une diminution globale du nombre d'incidents graves dans les prisons et lancé, en coopération avec le Gouvernement et le PNUD, la procédure de recrutement des agents pénitentiaires civils en janvier 2018. Elle a également organisé des formations sur la sécurité et l'administration des prisons à l'intention des Forces armées centrafricaines et du personnel pénitentiaire civil. Elle a fourni un appui et des conseils techniques à des magistrats et à des greffiers concernant les règles et règlements régissant les systèmes juridiques nationaux et internationaux.

55. La Mission a progressé dans son appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale du Gouvernement pour le rétablissement de l'autorité de l'État. Une assistance a été fournie aux institutions publiques pour leur permettre d'étendre leur légitimité à l'ensemble du pays et de mieux assurer les services socioéconomiques de base. À cet égard, la MINUSCA a mis au point une stratégie pour la formation, le déploiement et le redéploiement des autorités locales dans tout le pays. Une formation aux pratiques de l'administration publique et aux compétences essentielles de l'État a été dispensée aux fonctionnaires, et la plupart des préfets et sous-préfets ont été déployés dans leurs circonscriptions. En coopération avec le PNUD, la Mission a permis l'exécution de 85 projets à effet rapide : 27 visaient à rétablir l'autorité de l'État en améliorant les infrastructures administratives sur l'ensemble du territoire national et en garantissant des conditions de travail adéquates aux nouveaux fonctionnaires, compte tenu des capacités plus importantes que prévu de l'État pendant l'exercice ; 58 visaient à promouvoir la protection de la population et le développement à l'échelle locale, en créant des débouchés économiques de base et en favorisant le dialogue entre les autorités locales et la population.

56. Un état des lieux dirigé par plusieurs ministères et établi avec le concours de la MINUSCA et de l'équipe de pays des Nations Unies a révélé que plus de la moitié des fonctionnaires déployés avant la crise de 2013 avaient été redéployés. En outre, tous les préfets ont pris leurs fonctions et 71 % des sous-préfets étaient en poste au mois de juin 2018. Cependant, la viabilité de ces déploiements demeurait sujette à caution et des risques de sécurité non négligeables pesaient sur le personnel en poste hors de Bangui, lequel subissait au surplus de mauvaises conditions de vie et de travail. Pendant l'exercice, un comité interministériel de coordination a été mis sur pied afin de fournir un cadre de coordination mutuelle, de prise de décisions conjointe et de suivi du rétablissement de l'autorité de l'État au niveau stratégique.

57. Des progrès notables ont été faits en ce qui concerne l'appui au renforcement des capacités et au déploiement des forces de sécurité intérieure dans l'ensemble du pays. La Mission n'a guère ménagé ses efforts pour fournir à ces dernières des conseils techniques et des orientations stratégiques sur les principales activités de police, ainsi que des services de formation et de conseil sur les politiques et réglementations, notamment le code de déontologie, la participation des femmes et la conduite des opérations. Elle a par ailleurs œuvré à un renforcement sensible de la présence des commissariats de police et des brigades de gendarmerie, notamment en coopérant avec le PNUD à la fourniture de meilleures infrastructures. Elle a prêté son appui à l'École nationale de police et à l'École nationale de gendarmerie, à Bangui, pour la formation des recrues et la préparation de leur déploiement dans des unités constituées à travers le pays, renforçant plus avant le rétablissement de l'autorité de l'État et de l'état de droit en République centrafricaine.

Réalisation escomptée 3.1 : Amélioration de la présence et du fonctionnement des institutions judiciaires et pénitentiaires, dans le respect des principes de l'état de droit

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Augmentation du nombre de tribunaux rouverts et opérationnels (2015/16 : 24 ; 2016/17 : 18 ; 2017/18 : 27)	Au total, 16 tribunaux de première instance et cours d'appel sur 27 avaient rouvert et étaient opérationnels en République centrafricaine. Ce nombre a été inférieur aux prévisions en raison de la détérioration des conditions de sécurité, qui a empêché le redéploiement du personnel judiciaire dans les préfectures du nord et de l'est et entraîné la fermeture des tribunaux de Bambari.
Augmentation du nombre total de sessions pénales tenues par les trois cours d'appel (2015/16 : 1 ; 2016/17 : 2 ; 2017/18 : 3)	2 audiences pénales se sont tenues, l'une à la Cour d'appel de Bouar en décembre 2017, l'autre à la Cour d'appel de Bangui en janvier et février 2018. Elles ont été moins nombreuses que prévu en raison de l'augmentation de l'insécurité à Bambari, où une session pénale prévue à la Cour d'appel n'a pu avoir lieu.
Augmentation du nombre d'acteurs judiciaires (magistrats, greffiers) formés, déployés et travaillant dans leur juridiction (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 5)	Objectif atteint : à la fin de l'exercice, 100 magistrats et greffiers formés avaient pris leurs fonctions, dont 39 dans des tribunaux en dehors de Bangui. Le suivi des déploiements s'est révélé difficile, les problèmes de sécurité récurrents ayant entraîné de fréquents redéploiements de magistrats nommés.
Augmentation du nombre d'agents pénitentiaires civils nationaux parmi le personnel (2015/16 : 40 ; 2016/17 : 190 ; 2017/18 : 191)	On dénombrait au total 105 agents pénitentiaires civils, dont 50 déployés dans les secteurs. Ce nombre a été moins élevé que prévu en raison de l'insécurité à Bangui et Bambari, qui a retardé le recrutement des 150 agents pénitentiaires civils. Cependant, la Mission a fourni, en coordination avec le PNUD, son appui à l'École nationale d'administration et de magistrature pour le recrutement des 150 agents supplémentaires, toujours en cours à la fin de l'exercice.
Réduction du nombre d'incidents enregistrés dans les prisons, y compris les évasions (2015/16 : 165 ; 2016/17 : 145 ; 2017/18 : 130)	Objectif atteint : 89 incidents graves, dont 71 évasions, ont été recensés.
Augmentation du nombre d'établissements pénitentiaires rouverts dans les régions à l'extérieur de Bangui (2015/16 : 2 ; 2016/17 : 4 ; 2017/18 : 11)	Au total, 3 établissements pénitentiaires ont rouvert dans les régions situées en dehors de Bangui, dont un (Bambari) était fermé à titre provisoire en raison de la dégradation des conditions de sécurité. Par conséquent, on dénombre en tout 5 prisons rouvertes à l'extérieur de Bangui (Berbérati, Bossembélé, Bouar, Mbaïki et Nola), compte tenu du fait que la prison de Bangassou avait fermé ses portes à la suite de pillages pendant l'exercice antérieur. Des travaux de remise en état étaient en cours dans 5 autres prisons à Bossangoa, Bria, Kaga Bandoro, Obo et Paoua à la fin de l'exercice. Les établissements pénitentiaires rouverts ont été moins nombreux que prévu en raison, principalement, de retards imputables à la situation de sécurité précaire, aux attaques et aux pillages.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Remise en état, construction et équipement de 4 cours ou tribunaux et 4 prisons et fourniture d'un appui logistique au Ministère de la justice pour assurer le transport du personnel judiciaire jusqu'aux tribunaux rouverts et aux audiences foraines	1	Tribunal de première instance de Sibut Ce chiffre inférieur aux prévisions tient aux conditions de sécurité difficiles dans le pays et aux interruptions de travail dues aux nombreux vols de matériel sur les chantiers. Toutefois, le processus de remise en état du tribunal de Birao a été lancé et les plans correspondant à 2 autres projets de remise en état étaient en attente d'approbation par les autorités compétentes à la fin de l'exercice.
	4	Prisons (Bambari, Bossangoa, Bossembélé et Paoua) De plus, un appui en matière de transports a été fourni au Ministère de la justice pour : a) les redéploiements ; b) les missions judiciaires ; c) les déploiements.
12 jours d'ateliers de formation sur divers sujets liés à la justice pénale et à la justice pour mineurs à l'intention de 30 magistrats et du personnel des tribunaux, qui formeront ensuite 60 magistrats et greffiers	15	Jours
	95	Magistrats et membres du personnel des tribunaux Des ateliers de formation ont été organisés sur la gestion des éléments de preuve, à l'intention de 37 greffiers et secrétaires du parquet, dont 8 femmes issues des juridictions des trois cours d'appel ; sur le Code de justice militaire, à l'intention de 8 magistrats ; sur les infractions constatées en flagrant délit, à l'intention 30 magistrats ; sur les mesures temporaires d'urgence, à l'intention de 20 magistrats et officiers de police judiciaire à Bouar.
Réunions consultatives hebdomadaires avec les institutions judiciaires pour améliorer la qualité des formations dispensées aux magistrats et aux greffiers, et améliorer la vérification des antécédents, le recrutement et la formation de 300 membres du personnel pénitentiaire civil au titre de la démilitarisation du système pénitentiaire	Oui	Des réunions hebdomadaires ont eu lieu avec le Procureur général de la Cour d'appel de Bangui, les procureurs de la juridiction de la Cour d'appel de Bangui et les juges d'instruction des tribunaux de première instance de Bangui, de Bambari et de Bouar, afin d'améliorer la qualité de leur formation. En outre, la Mission a fourni, chaque semaine, une aide à l'École nationale d'administration et de magistrature en vue d'améliorer la qualité de la formation des magistrats et des greffiers et facilité le recrutement des 150 premiers membres du personnel pénitentiaire civil.

Formations en cours d'emploi quotidiennes destinées aux 150 nouveaux agents pénitentiaires civils stagiaires grâce à la présence (24 heures sur 24, 7 jours sur 7) dans 2 établissements pénitentiaires à Bangui de spécialistes des questions pénitentiaires de la MINUSCA et sessions journalières de tutorat et de conseil à l'intention des directeurs et du personnel de prison grâce à la présence dans 6 établissements pénitentiaires en dehors de Bangui de spécialistes des questions pénitentiaires de la MINUSCA	Objectif partiellement atteint	Aucune formation en cours d'emploi n'a été dispensée car le processus de recrutement entamé le 15 janvier 2018 était toujours en cours à la fin de l'exercice. Le recrutement a été retardé et ralenti par la dégradation des conditions de sécurité à Bangui et à Bambari. Des sessions de conseil ont réuni quotidiennement la MINUSCA, le personnel fourni par le Gouvernement, les agents de l'administration pénitentiaire et le personnel carcéral national affecté dans 5 établissements pénitentiaires à Bangui et en province (les autres prisons n'étaient pas opérationnelles à la fin de l'exercice). En outre, des réunions consultatives se sont tenues chaque semaine avec le Directeur général des services pénitentiaires afin d'assurer le suivi des questions stratégiques.
16 sessions de formation de cinq jours : 10 sessions sur la sécurité dans les prisons à l'intention de 335 membres des forces armées et 6 sessions destinées à un total de 120 membres du personnel pénitentiaire civil sur les pratiques exemplaires de la gestion des prisons et l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela)	12	Sessions de formation de 1 à 18 jours Sur ces 12 sessions, 7 portaient sur la sécurité dans les prisons et ont été suivies par 123 membres des Forces armées centrafricaines et 35 membres du personnel civil ; les 5 autres, organisées à l'intention de 102 membres du personnel pénitentiaire civil et de 5 membres des Forces armées centrafricaines, étaient consacrées aux pratiques exemplaires de gestion des prisons civiles. Le nombre de formations a été moins élevé que prévu en raison notamment de la montée de l'insécurité à Bangui, du peu d'inclination des membres des Forces armées centrafricaines à suivre une formation de durée limitée dispensée par le personnel civil de la MINUSCA tant que la situation n'était pas réglée et des changements intervenus au plan opérationnel (en particulier, seul un petit nombre de membres des Forces armées a été formé car il a fallu s'assurer que les effectifs en service étaient suffisants).
Réunions mensuelles avec le Ministère de la justice, les services d'inspection judiciaire et d'autres autorités nationales compétentes, afin de planifier et coordonner le transfert des acteurs du secteur judiciaire et de l'état de droit dans les régions ainsi que la fourniture d'un appui logistique et technique aux trois cours d'appel (Bangui, Bouar et Bambari)	Oui	Des réunions se sont tenues chaque semaine avec le Ministère de la justice et l'Inspecteur général des services judiciaires sur des questions relatives au travail des acteurs de la justice dans les régions, notamment l'évaluation des conditions de redéploiement du personnel des tribunaux dans les régions. Des réunions se sont succédé à un rythme hebdomadaire plutôt que mensuel avec le Ministère de la justice, les services d'inspection judiciaire et d'autres autorités

	nationales compétentes, dont les activités ont nécessité un appui régulier sous forme d'aide et de conseils afin de pallier le manque de capacités des institutions judiciaires. Dans le cadre du projet d'appui judiciaire conjoint du PNUD, de la MINUSCA et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la Mission a apporté un appui logistique et technique aux cours d'appel de Bouar et de Bangui. Aucun appui n'a toutefois été fourni à la Cour d'appel de Bambari, fermée en raison de la dégradation des conditions de sécurité.

Réalisation escomptée 3.2 : Progrès accomplis dans le rétablissement des institutions gouvernementales et l'extension de l'autorité de l'État

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Augmentation du nombre de représentants des autorités locales, de chefs traditionnels et de fonctionnaires nouvellement formés (2015/16 : 510 ; 2016/17 : 306 ; 2017/18 : 600)	Objectif atteint : 2 205 représentants des autorités locales, chefs traditionnels et fonctionnaires ont reçu une formation, notamment celle dispensée dans le cadre du partenariat avec le PNUD à 16 préfets nouvellement nommés et 36 sous-préfets, qui constituait un objectif prioritaire de la stratégie nationale pour le rétablissement de l'autorité de l'État.
Nombre de commissariats de police ou de brigades de gendarmerie mis en place et opérationnels dans les préfectures (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 28)	Objectif atteint : 40 commissariats de police et brigades de gendarmerie ont été déployés dans les préfectures et étaient opérationnels. Outre l'appui qu'elle a fourni à ces déploiements, la MINUSCA s'est employée, en partenariat avec le PNUD, à remettre sur pied 22 unités des forces de sécurité intérieure dans les régions et a équipé 40 autres unités de fournitures de bureau afin d'appuyer le rétablissement de l'état de droit en dehors de Bangui.
Élaboration d'une stratégie gouvernementale pour lutter contre le prélèvement illégal de taxes et l'exploitation illicite des ressources naturelles (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 1)	Le Gouvernement n'a pas mis au point de stratégie de lutte contre l'exploitation illicite des ressources naturelles. Toutefois, une feuille de route a été établie en vue de l'élaboration d'une telle stratégie lors d'une consultation entre les ministères intéressés, la société civile et les partenaires internationaux, avec la participation de la MINUSCA et de l'équipe de pays des Nations Unies. Une fois approuvée et validée, cette feuille de route devrait orienter les débats au sein du Gouvernement et ouvrir la voie à l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre le prélèvement illégal de taxes et l'exploitation illicite des ressources naturelles.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
20 ateliers de renforcement des capacités, en partenariat avec l'Union européenne et l'équipe de pays des Nations Unies en vue de former 600 fonctionnaires des préfectures et des sous-préfectures à l'administration publique et aux compétences de base de l'État	22	Ateliers de renforcement des capacités et séances de travail
	2 025	Représentants des autorités locales, parmi lesquels des préfets et sous-préfets, ainsi que des chefs traditionnels, des chefs de village et des chefs de quartier Ces chiffres plus élevés que prévu s'expliquent par l'extension de la présence de la Mission, laquelle a organisé des ateliers dans 7 localités différentes en République centrafricaine, et par l'effet conjugué des activités de sensibilisation prévues afin d'assurer un appui aux autorités locales et de la création de conseils locaux dans le cadre des efforts de la MINUSCA pour aider le Gouvernement à mettre en œuvre sa stratégie de rétablissement de l'autorité de l'État.
16 projets de remise en état ou de construction destinés à améliorer l'infrastructure administrative de l'État et remise en état de 10 commissariats de police ou gendarmeries	27	Projets de remise en état ou de construction à effet rapide Ce nombre a été supérieur aux prévisions en raison du déploiement d'un nombre plus élevé que prévu de préfets et de sous-préfets à Bambari, Bangui, Berbérati, Birao, Bossangoa, Bouar, Bria, Obo et Paoua, ce qui a nécessité d'améliorer les infrastructures administratives publiques afin qu'elles soient pleinement opérationnelles.
Fourniture de conseils et orientations techniques aux dirigeants des forces de sécurité intérieure dans 11 domaines administratifs ou opérationnels (affaires juridiques, finances, budgétisation, gestion de projets, gestion des ressources humaines, gestion de l'ordre public, police judiciaire, gestion des enquêtes criminelles, police de proximité, technologies de l'information, criminalistique et diffusion de renseignements), par le personnel de la MINUSCA affecté dans les services concernés	11	Domaines administratifs ou opérationnels En outre, la MINUSCA a désigné 20 policiers des Nations Unies et 14 membres des forces de sécurité intérieure pour participer à 5 ateliers thématiques axés sur a) les cadres juridiques et réglementaires ; b) les ressources humaines ; c) le budget et la logistique ; d) la formation et les opérations ; e) la déontologie et la discipline.
Réunions mensuelles régulières avec les autorités nationales pour appuyer l'élaboration et l'exécution d'une stratégie nationale de lutte contre le prélèvement illégal de taxes et l'exploitation illicite des ressources naturelles en lien avec la présence de groupes armés	20	Réunions organisées en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies

64 ateliers à l'intention de 16 commissariats et brigades (4 par unité) afin de fournir des conseils et orientations techniques sur les principales activités de police	71	Ateliers
	35	Commissariats et brigades (comprenant 1 113 officiers des forces de sécurité intérieure, dont 257 femmes) Ces chiffres supérieurs aux prévisions s'expliquent par la mise en œuvre d'un projet conjoint entre la MINUSCA, ONU-Femmes et le PNUD, qui a ouvert de nouvelles possibilités et permis à la Mission d'atteindre davantage d'unités des forces de sécurité intérieure que prévu, y compris en dehors de Bangui. En outre, la Mission a prodigué des conseils techniques aux unités des forces de sécurité intérieure dans le cadre de 2 184 formations, dispensées sur place par des policiers des Nations Unies et axées sur les activités de police essentielles, notamment la sécurité publique, la maîtrise des foules, la police fondée sur le renseignement, les techniques d'enquête et les tactiques d'intervention.
50 projets à effet rapide en coordination avec le projet pilote de réinsertion des jeunes à risque	58	Projets à effet rapide Ce nombre a été plus élevé que prévu en raison de la présence accrue de jeunes dans les projets d'intérêt local, avec notamment des possibilités d'emploi à court terme, dans tout le pays.
Appui à l'exécution d'au moins 5 projets prioritaires au titre du projet de développement et de renforcement des capacités opérationnelles de la police et de la gendarmerie	58	Projets de formation et d'infrastructure visant à renforcer les capacités des forces de sécurité intérieure Ce nombre a dépassé les prévisions grâce aux possibilités offertes par un projet conjoint de la MINUSCA et d'ONU-Femmes ayant permis à la Mission d'exécuter des projets supplémentaires en ce qui concerne l'infrastructure, le matériel et la formation des forces de sécurité intérieure, y compris en dehors de Bangui.

Composante 4 : appui

58. Durant l'exercice considéré, la composante appui de la Mission a fourni des services logistiques, administratifs et de sécurité efficaces et efficients à des effectifs moyens réels de 12 614 membres du personnel en tenue et 1 490 membres du personnel civil pour aider la Mission à s'acquitter de son mandat en exécutant les produits correspondants. En outre, des services informatiques et de communication ont été fournis à l'ensemble des membres des contingents, des unités de polices constituées et du personnel civil.

59. La Mission a hébergé son personnel déployé dans les secteurs dans des locaux préfabriqués, comme prévu, grâce à l'utilisation de modules d'hébergement intégrés. En raison des conditions de sécurité, de la nature du mandat de la Mission et du climat

d'hostilité dans les environs, la Mission a construit des bâtiments en dur à la place des locaux préfabriqués prévus dans le budget approuvé, pour l'extérieur des secteurs. Au 30 juin 2018, la Mission avait réussi à loger 75 % des membres des contingents et des unités de police constituées dans des logements conformes aux normes de l'ONU. Les premiers bâtiments construits en dur se sont révélés bénéfiques pour les populations locales, à la fois en termes de possibilités d'emploi, de renforcement des capacités et de participation des associations locales à l'intégration sociale. Ils offrent une meilleure protection contre les attaques armées, ont une meilleure durabilité et requièrent moins d'entretien que les modules d'hébergement préfabriqués. Le stock de modules d'hébergement préfabriqués que la MINUSCA a acquis durant l'exercice 2015/16 a été transféré à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) au cours de la période considérée.

60. Au cours de la période considérée, la MINUSCA a modifié les modalités de son projet de construction de bâtiments en dur (y compris les plateformes, les murs d'enceinte et les diverses barrières). Elle a en effet décidé de ne pas s'arrêter à la construction de logements en dur pour le bataillon du Camp Fidel uniquement et a fait ensuite de l'objectif de construire des logements en dur pour l'ensemble des contingents déployés une priorité. L'Organisation s'acquitte ainsi de l'engagement qu'elle a pris envers son personnel en tenue. La Mission a fait intervenir un prestataire extérieur de services clefs en main, de manière à faire avancer le calendrier du projet. Les matériaux, la main-d'œuvre, les fournitures et les pièces de rechange nécessaires à la construction mais indisponibles sur le marché local ont été intégrés dans le contrat conclu avec le prestataire. En outre, les murs d'enceinte et les murs pare-éclats en T entourant le site de la Mission ont été construits, comme prévus, afin de renforcer et de garantir la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies. Certaines routes et zones de stationnement sans revêtement du quartier général et de la base de soutien logistique de la Mission et des ponts et aérodromes également sans revêtement dans la zone de la Mission ont été réparés et entretenus pour faciliter les opérations logistiques et garantir le respect de l'environnement.

61. Malgré les difficultés liées au transport routier, dues à l'état médiocre des routes, qui sont souvent impraticables, d'autres problèmes d'infrastructure, les intempéries et les problèmes de sécurité dans l'ensemble de la zone d'opérations, la Mission a organisé des convois escortés chargés du transport du matériel, notamment du carburant, des rations et des fournitures, pour que le personnel des secteurs puisse mener ses activités opérationnelles.

Réalisation escomptée 4.1 : Fourniture à la Mission de services d'appui rapides, efficaces, efficients et responsables

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
Pourcentage d'utilisation des heures de vol approuvées (à l'exclusion des opérations de recherche et sauvetage et d'évacuation sanitaire secondaire et primaire) (2015/16 : 76 % ; 2016/17 : ≥ 90 % ; 2017/18 : ≥ 90 %)	65 % Le pourcentage est inférieur aux prévisions et s'explique principalement par la reconfiguration de la flotte aérienne de la Mission, la réduction du nombre d'aéronefs et les ajustements effectués concernant les opérations aériennes de la Mission, destinés à appuyer l'initiative du Secrétaire général, qui vise à améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations aériennes des Nations Unies.
Engagements budgétaires de l'exercice antérieur annulés, en pourcentage des engagements reportés d'exercices antérieurs (2015/16 : 17 % ; 2016/17 : ≤ 5 % ; 2017/18 : ≤ 5 %)	15,3 % Le pourcentage est supérieur aux prévisions et s'explique principalement par l'annulation d'engagements pour

	l'exercice 2016/17 au titre des contingents et des installations et infrastructures.
Pourcentage annuel moyen de postes internationaux autorisés restés vacants (2015/16 : 27 % ; 2016/17 : 25 % ; 2017/18 : 25 %)	18,9 %
Pourcentage annuel moyen de personnel civil international féminin (2015/16 : 30 % ; 2016/17 : ≥ 30 % ; 2017/18 : ≥ 31 %)	29 % Le pourcentage est inférieur aux prévisions et s'explique par les difficultés à attirer les candidatures féminines en raison de la nature difficile de la Mission et de ses conditions dangereuses.
Nombre moyen de jours ouvrables consacrés au recrutement par voie de liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection du candidat, pour tous les postes soumis à recrutement international, (2015/16 : 66 ; 2016/17 : ≤ 50 ; 2017/18 : ≤ 48)	48 jours
Nombre moyen de jours ouvrables consacrés au recrutement à des postes spécifiques, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection du candidat, pour tous les postes soumis à recrutement international (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : sans objet ; 2017/18 : ≤ 130)	199 jours Le nombre de jours est supérieur aux prévisions et s'explique principalement par les efforts déployés par la Mission pour réduire temporairement les activités de recrutement, de manière à couvrir le déficit de trésorerie au titre du personnel civil.
Score global sur le tableau de bord environnemental du Département de l'appui aux missions (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 100)	43 Le score est inférieur aux prévisions et s'explique par une situation opérationnelle difficile, celle-ci étant directement liée à des conditions de sécurité imprévisibles, à l'hostilité du terrain et à l'absence d'infrastructures et de services locaux.
Pourcentage de l'ensemble des problèmes informatiques résolus conformément aux objectifs fixés en fonction du degré de gravité (élevé, moyen ou faible) (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : ≥ 85 % ; 2017/18 : ≥ 85 %)	81,2 %
Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : 100 % ; 2017/18 : 100 %)	100 %
Score global sur l'indice de performance du Département de l'appui aux missions en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs de résultats (2015/16 : 1 615 ; 2016/17 : ≥ 1 800 ; 2017/18 : ≥ 1 800)	1 213 Le score est inférieur aux prévisions et s'explique par des résultats inférieurs aux attentes pour ce qui est des inventaires et du contrôle des stocks, ainsi que de la gestion des stocks et de l'identification des excédents.
Pourcentage de membres des contingents logés, au 30 juin, dans des locaux des Nations Unies satisfaisant aux normes établies, conformément aux mémorandums d'accord (2015/16 : 39 % ; 2016/17 : 100 % ; 2017/18 : 100 %)	75,0 % Le pourcentage est inférieur aux prévisions et s'explique par l'incapacité d'achever les projets de logement en même temps que le projet en faveur des jeunes à risque et par les mauvaises conditions de sécurité.

Respect des normes des Nations Unies s'appliquant aux rations (approvisionnement, qualité et gestion des stocks) (2015/16 : 94 % ; 2016/17 : ≥ 95 % ; 2017/18 : ≥ 95 %)	97,5 %

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Amélioration des services		
Mise en œuvre du Plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la Mission, conformément à la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions	Oui	Le Plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la Mission et les cinq principaux piliers de la stratégie environnementale ont été mis en œuvre (énergie, eau/eaux usées, déchets solides, gestion de l'environnement et pratiques ayant une incidence plus générale). On estime que les cinq principaux piliers sont mis en œuvre à plus ou moins 80 %. Leur mise en œuvre diffère en fonction des piliers et s'établit comme suit : a) Concernant le pilier énergie, la Mission s'est attelée à réduire la consommation d'énergie et les émissions énergétiques, notamment en publiant une circulaire établie par le Directeur de l'appui à la Mission, dans laquelle ce dernier a demandé à l'ensemble du personnel de régler la température de la climatisation entre 22 et 24 °C, d'acheter et d'installer des dispositifs solaires (notamment des panneaux et un système d'éclairage public) et de synchroniser les groupes électrogènes b) Concernant le pilier eau et eaux usées, la Mission a commandé et installé 35 des 41 stations d'épuration des eaux usées prévues, lui permettant d'atteindre un taux de mise en œuvre de 85,4 % c) Concernant le pilier gestion de l'environnement, le taux de mise en œuvre a atteint 95 % au cours de la période considérée. Des inspections ont été effectuées sur presque tous les sites, à l'exception des bases d'opérations temporaires et permanentes, en raison des difficultés liées à l'accessibilité et à la sécurité d) Concernant les pratiques ayant une incidence plus générale, le taux de mise en œuvre s'est établi à 95 %. Des études d'impact sur l'environnement ont été effectuées dans les nouveaux sites, et diverses campagnes environnementales ont été menées. D'autres activités ont été menées en faveur de la mise

		en place d'un mécanisme permettant à la Division de l'appui à la mission de répondre aux préoccupations des populations locales et de la mise en place d'une nouvelle obligation, selon laquelle toutes les propositions liées aux projets à effet rapide et aux projets de fonds d'affectation spéciale devraient être accompagnées d'une évaluation e) Concernant le pilier gestion des déchets solides, des plans de tri des déchets ont été mis au point en vue de composter et d'incinérer les déchets. L'équipe d'assistance et de coopération rapides a dispensé une formation à l'intention des techniciens de la mairie et du personnel de la MINUSCA sur l'exploitation de la décharge de Kolongo, de manière à mieux gérer la décharge de Bangui. Au cours de cette formation, des améliorations ont été apportées à la décharge.
Application de la stratégie et du schéma directeur du Département de l'appui aux missions concernant la gestion de la chaîne d'approvisionnement	75 %	La Section des approvisionnements continue de relever du Groupe de la gestion intégrée des stocks, tandis que le Groupe des carburants et le Groupe des rations reste du ressort du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement, le tout sous la supervision de la Section de la gestion des marchés.
Création de 4 postes supplémentaires de soins d'urgence et de premiers secours appartenant à l'ONU et de 1 centre de consultation de niveau I appartenant à l'ONU	3	Postes de soins d'urgence et de premiers secours des Nations Unies ont été installés
	1	Centre de consultation de niveau I appartenant à l'ONU a été installé à Bangui et est pleinement opérationnel.
Services de transport aérien		
Exploitation et maintenance de 16 appareils au total (4 avions et 12 hélicoptères) et de 1 système de drones	4	Avions
	10	Hélicoptères
	1	Système de drones
		Le budget approuvé prévoyait un total de 15 appareils (3 avions et 12 hélicoptères). Deux hélicoptères civils de sauvetage et d'évacuation sanitaire équipés de dispositifs de vision nocturne et d'imagerie thermique, approuvés pour l'exercice 2017/18, ont été remplacés par deux hélicoptères civils polyvalents dont les contrats sont plus courts et prennent fin en décembre 2017 et en mars 2018, respectivement. En janvier 2018, l'un des hélicoptères civils polyvalents a été remplacé par un avion (portant la flotte à 4 avions), de manière à réduire le nombre d'heures de vols assurés par les hélicoptères,

		dont le coût est élevé. La configuration des services de transport aérien a de nouveau été modifiée lorsque le contrat relatif au second hélicoptère civil polyvalent n'a pas été renouvelé. La flotte a ainsi été ramenée à 14 appareils (4 avions et 10 hélicoptères) à la fin de la période considérée. La lettre d'attribution relative au système de drones n'a pas été renouvelée en avril 2018.
Autorisation d'un total prévisionnel de 12 612 heures de vol (dont 6 972 effectuées par des prestataires commerciaux et 5 640 par des prestataires militaires) pour tous les services, y compris le transport de passagers, le fret, les patrouilles et missions d'observation, les opérations de recherche et de sauvetage et les évacuations sanitaires primaires et secondaires	7 959	Heures de vol (4 780 heures de vol effectuées par des prestataires commerciaux et 3 179 heures par des prestataires militaires) Le nombre d'heures est inférieur aux prévisions et s'explique par la reconfiguration de la flotte aérienne de la Mission, la réduction du nombre d'aéronefs, les ajustements effectués concernant les opérations aériennes de la Mission, destinés à appuyer l'initiative du Secrétaire général, qui vise à améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations aériennes des Nations Unies, et la modification des besoins opérationnels.
Contrôle des normes de sécurité aérienne sur 16 appareils et 36 aérodromes et pistes d'atterrissage	16	Appareils ont été contrôlés
	20	Aérodromes et pistes d'atterrissage ont été contrôlés Trois exercices d'intervention d'urgence en cas d'accident aérien ont été menés : à Bangui, dans le secteur centre et dans le secteur est. Ce chiffre moins élevé que prévu s'explique par la réduction du nombre d'aéroports opérationnels.
Services budgétaires, financiers et comptables		
Prestation de services budgétaires, financiers et comptables pour un budget de 921,6 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués	903	Millions de dollars inscrits dans le budget approuvé, qui comprennent une autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 20,2 millions de dollars.
Établissement de la version définitive des états financiers annuels de la Mission conformément aux normes IPSAS et aux Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU	Oui	

Services relatifs au personnel civil

Fourniture de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 1 769 membres du personnel civil (809 membres recrutés sur le plan international et 706 sur le plan national, et 254 Volontaires des Nations Unies), notamment aux fins du traitement des demandes de remboursement, droits à prestations et avantages, du recrutement, de la gestion des postes, de l'établissement du budget et de la gestion de la performance du personnel, dans la limite des pouvoirs délégués	1 490	Membres du personnel civil (effectif moyen)
	615	Membres du personnel recrutés sur le plan international (effectif moyen)
	514	Membres du personnel recruté sur le plan national (effectif moyen)
	31	Postes de temporaire (effectif moyen)
	228	Volontaires des Nations Unies (effectif moyen)
Organisation de sessions de formation à l'intérieur de la zone de la Mission à l'intention de 5 160 membres du personnel civil, et soutien à la formation de 248 membres du personnel civil en dehors de la zone	3 834	Participants aux sessions de formation à l'intérieur de la zone de la Mission
	171	Participants aux sessions de formation à l'extérieur de la zone de la Mission
		Le résultat est inférieur aux prévisions et s'explique par la réaffectation des activités, de manière à couvrir les ressources supplémentaires demandées au titre des consultants chargés d'appuyer la Cour pénale spéciale et de l'assistance globale fournie par le Siège, en reportant les programmes de formation à l'exercice 2018/19.
Services d'appoint pour le traitement de demandes d'autorisation de voyage présentées par des membres du personnel civil (6 423 et 233, respectivement, à l'intérieur et hors de la zone de la Mission, à des fins autres que la formation, et 248 au titre de la formation)	1 066	Demandes d'autorisation de voyage dans la zone de la Mission
	234	Demandes d'autorisation de voyage hors de la zone de la Mission
	575	Demandes d'autorisation de voyage à des fins de formation
		Le nombre de demandes d'autorisation de voyage est inférieur aux prévisions et s'explique par le recours de plus en plus fréquent aux visioconférences lors des réunions et par la hausse du déploiement de membres du personnel dans les bureaux extérieurs.
		Le nombre de demandes d'autorisation de voyage à des fins de formation est supérieur aux prévisions et s'explique par le fait que les programmes de formation sont complétés par des séances de suivi.

Services de gestion des installations, d'infrastructure, et de génie

Services d'entretien et de réparation effectués dans quelque 45 sites	45	Installations réparties dans 23 sites dans l'ensemble du pays
	6	Puits profonds/puits artésiens

Réparation et entretien de 10 puits profonds ; entretien et remise en état de 112 kilomètres de routes non revêtues et de 25 ponts ; entretien de 11 bandes d'atterrissage non goudronnées ; réparation de 25 ponts de bois/ponceaux	31	Points d'eau
	120	Kilomètres
	11	Aéroports et héliports sans revêtement
	59	Ponts de métal, de bois et d'autres matériaux
Exploitation et entretien de 299 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et de 2 parcs solaires dans les camps de toile de Bossangoa et Bambari, en plus des services sous-traités de distribution d'électricité	272	Groupes électrogènes appartenant à l'ONU
	2	Parcs solaires
Exploitation et entretien de 17 stations de traitement des eaux et 20 stations d'épuration des eaux usées appartenant à l'ONU	17	Stations de traitement des eaux
	39	Stations d'épuration des eaux usées
Prestation de services de gestion des déchets liquides à 14 complexes de Bangui et 11 complexes de secteurs, à l'aide de matériel appartenant aux Nations Unies	15	Complexes de Bangui
	11	Complexes de secteurs
Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres, de lutte phytosanitaire et de fumigation à 16 complexes de la MINUSCA, et entretien des cuisines et réfectoires de 5 complexes, avec services de restauration	13	Complexes
	6	Complexes où les cuisines et les réfectoires ont fait l'objet d'un entretien
	5	Complexes dotés de services de restauration
Services relatifs à la gestion du carburant		
Gestion de l'approvisionnement en carburant et de son entreposage (28,5 millions de litres, dont 12,1 millions pour les opérations aériennes, 6,2 pour les transports terrestres et 10,2 pour les groupes électrogènes et autres installations) et de l'approvisionnement en lubrifiants et de leur stockage dans les points de distribution et entrepôts de 18 sites	25 865 950	Litres de carburant (nombre total)
	6 687 253	Litres pour les opérations aériennes
	5 730 046	Litres pour les transports terrestres
	13 448 651	Litres pour les groupes électrogènes
		Le nombre d'heures est inférieur aux prévisions et s'explique par plusieurs facteurs, tels que la réduction du nombre d'heures de vol imputable à la reconfiguration de la flotte aérienne de la Mission, à la réduction du nombre d'aéronefs, à d'autres ajustements effectués concernant les opérations aériennes de la Mission, destinés à appuyer l'initiative du Secrétaire général, qui vise à améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations aériennes des Nations Unies, et à la modification des besoins opérationnels.
Services des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications		
Fourniture de 4 241 radios portatives, 2 283 radios mobiles pour véhicules et 548 stations de radio fixes, avec appui technique	4 241	Radios portatives
	2 283	Radios mobiles pour véhicules
	548	Stations de radio fixes opérationnelles
	13	Émetteurs de radio FM sont opérationnels dans 13 sites (Bambari, Bangassou, Bangui,

Exploitation et entretien de 12 stations de radio FM et de 8 studios de production		Berbérati, Birao, Bossangoa, Bouar, Bria, Kaga Bandoro, Ndélé, Obo, Paoua et Sibut).
	8	Studios de production d'émissions radiophoniques opérationnels (3 à Bangui et 1 à Bambari, à Bossangoa, à Bouar, à Bria et à Kaga Bandoro)
Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données, y compris 55 microterminaux VSAT, 20 centraux téléphoniques et 117 liaisons hertziennes, et fourniture de contrats d'entretien et de dépannage de téléphonie satellitaire et mobile	55	Microterminaux (VSAT)
	185	Liaisons hertziennes/Unités de liaisons hertziennes
		Le résultat est supérieur aux prévisions et s'explique par les services d'appui fournis en matière de téléphonie et de transmission de données dans les sites où les infrastructures de l'ONU sont indisponibles et dans les zones résidentielles, pour que le personnel puisse se connecter au réseau 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
Fourniture, avec appui technique, de 2 279 ordinateurs et 569 imprimantes destinés à un effectif moyen de 2 463 utilisateurs finaux, civils ou en tenue, en complément des 1 353 ordinateurs et 69 imprimantes assurant la connectivité des contingents, ainsi que d'autres services communs	2 777	Ordinateurs
	569	Imprimantes multifonctions
	2 249	Utilisateurs finaux civils ou en tenue
	1 079	Ordinateurs
	69	Imprimantes
Appui technique et maintenance de 40 réseaux locaux et réseaux longue distance sur 114 sites	40	Réseaux locaux
	114	Sites
Analyse de données géoréférencées couvrant une superficie de 625 000 kilomètres carrés, mise à jour des couches d'informations topographique et thématiques, et établissement de 7 500 cartes	652 000	Kilomètres carrés
	7 104	Cartes
Services médicaux		
Exploitation et entretien de formations sanitaires appartenant à l'ONU (2 centres de consultation de niveau I, 9 postes de soins d'urgence et de premiers secours et 1 hôpital de niveau II) et appui aux formations sanitaires appartenant aux contingents (31 centres de consultation de niveau I, 1 centre de consultation de niveau I+ et 2 hôpitaux de niveau II), sur 36 sites	2	Centres de consultation de niveau I appartenant à l'ONU (à Bangui et à Bouar)
	7	Postes de soins d'urgence et de premier secours de l'ONU installés à Bambari, à Bangassou, à Bossangoa, à Berbérati, à Ndélé, à Obo et à Paoua
		Le nombre est inférieur aux prévisions et s'explique par le fait que 2 postes de soins d'urgence et de premier secours de l'ONU n'ont pas été entièrement construits.
	1	Hôpital hybride de niveau II à Bangui
	33	Centres de consultation de niveau I appartenant aux contingents
	1	Centre de consultation de niveau I+ appartenant aux contingents, installé à Bouar

	2	Hôpitaux de niveau II installés à Bria et à Kaga Bandoro
	36	Sites
Entretien des dispositifs d'évacuation sanitaire secondaire de 8 installations médicales (dont 5 hôpitaux de niveau III/IV) sur 2 sites se trouvant hors de la zone de la Mission	8	Installations médicales (dont 5 hôpitaux de niveau III/IV) sur 2 sites se trouvant hors de la zone de la Mission ont été équipées de dispositifs d'évacuation sanitaire secondaire
Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement		
Aide à la planification et à la recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de produits d'un montant estimatif de 157,2 millions de dollars, dans les limites des pouvoirs délégués	129,4	Millions de dollars Le chiffre est inférieur aux prévisions et s'explique par la réduction des acquisitions au titre des installations et des infrastructures, des transports terrestres, de l'informatique et des fournitures, services et matériel divers.
Réception, gestion et redistribution, dans la zone de la Mission, de cargaisons pouvant aller jusqu'à 7 551 396 kilogrammes de marchandises	4 964 185	Kilogrammes de marchandises Le résultat est inférieur aux prévisions et s'explique par la réduction du volume de cargaisons de matériel informatique, de communication, de sécurité et pour les infrastructures, qui a été expédié à la mission et à l'intérieur de la zone d'opérations de la Mission dans le cadre de transferts entre les missions ou opérations, ou par des fournisseurs tiers.
Gestion et comptabilité, dans la limite des pouvoirs délégués, des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande, ainsi que du matériel d'un montant inférieur au seuil d'immobilisation correspondant à un coût historique total de 221,3 millions de dollars	Oui	
Services relatifs au personnel en tenue		
Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 12 830 militaires et policiers (169 observateurs militaires, 311 officiers d'état-major, 10 270 membres des contingents, 400 policiers des Nations Unies, et 1 680 membres d'unités de police constituées) et de 108 membres du personnel fourni par les gouvernements	142	Observateurs militaires
	10 452	Membres des contingents, dont des officiers d'état-major
	351	Membres du personnel de police des Nations Unies
	1 669	Membres d'unités de police constituées
	103	Membres du personnel fourni par des gouvernements
Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et du respect des critères relatifs au soutien logistique autonome concernant 41 unités militaires et unités de police constituées réparties sur 79 sites, et établissement de rapports	41	Militaires et membres d'unités de police constituées
	79	Sites

Fourniture et stockage des rations, y compris les rations de combat, et de l'eau correspondant à un effectif moyen de 11 352 membres des contingents et unités de police constituées	11 558	Membres de contingents et d'unités de police constituées
		Le nombre de membres de contingents et d'unités de police constituées s'explique par l'autorisation de contingents supplémentaires énoncée par le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2387 (2017).
Aide au traitement des demandes de remboursement et droits à prestations d'un effectif moyen de 11 352 militaires et policiers, et 98 membres du personnel fourni par les gouvernements	10 594	Membres du personnel militaire
	351	Membres du personnel de police des Nations Unies
	1 669	Membres d'unités de police constituées
	103	Membres du personnel fourni par des gouvernements
Aide au traitement de 948 demandes d'autorisation de voyage dans la zone de la Mission et 61 en dehors de la zone, à des fins autres que la formation	Non	Demandes d'autorisation de voyage dans la zone de la Mission
	76	Demandes d'autorisation de voyage hors de la zone de la Mission
		Aucune demande d'autorisation de voyage adressée par des membres du personnel en tenue n'a été traitée, étant donné que le personnel a été logé dans des modules d'hébergement et n'ont pas demandé d'indemnité journalière de subsistance.
		Le nombre de demandes d'autorisation est supérieur aux prévisions et s'explique par la hausse du nombre de voyages associée au déploiement de contingents supplémentaires et à la vérification du matériel appartenant à ces derniers.
Services de gestion des véhicules et de transport terrestre		
Exploitation et maintenance de 1 139 véhicules appartenant à l'ONU (674 véhicules légers, 122 véhicules à usage spécial, 8 ambulances, 98 véhicules blindés, 228 autres véhicules, remorques et attelages spécialisés, 9 ateliers de réparation), et de 4 155 véhicules appartenant aux contingents, ainsi que de services de navette	1 084	Véhicules appartenant à l'ONU
	687	Véhicules légers
	176	Véhicules à usage spécial
	5	Ambulances
	84	Véhicules blindés
	132	Autres véhicules, remorques et attelages spécialisés
	14	Ateliers
	2 873	Véhicules appartenant aux contingents
		Ce résultat est inférieur aux prévisions et s'explique essentiellement par la comptabilisation en pertes de véhicules de l'ONU devenus obsolètes et le rapatriement de véhicules appartenant aux contingents.

Sécurité		
Protection rapprochée, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, des responsables de la Mission et des visiteurs de haut rang	Oui	
Initiation de tous les nouveaux membres du personnel de la Mission aux questions de sécurité et formation de base à la prévention des incendies, avec exercices d'évacuation	111	Réunions d'information pour les nouveaux arrivants ont été organisées.
	52	Réunions d'information à l'intention des responsables humanitaires
	40	Réunions d'information à l'intention de la cellule de sécurité
	40	Réunions d'information à l'intention de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité
	26	Sessions ont été organisées sur le programme Sécurité et la sûreté en mission, y compris une formation en matière de sécurité incendie : 762 membres du personnel ont été formés et certifiés.
Déontologie et discipline		
Poursuite de la mise en œuvre d'une stratégie en trois volets portant sur les règles de déontologie et de discipline de tout le personnel (militaires, policiers et civils), et associant prévention des fautes, application du Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies, activités de communication et mesures de réparation, notamment par l'assistance aux victimes	Oui	Poursuite de la mise en œuvre d'une stratégie en trois volets portant sur la prévention, la répression et les mesures correctives, en accordant une attention particulière au renforcement de la coordination de l'assistance apportée aux victimes présumées d'exploitation et d'atteintes sexuelles, à l'élargissement des mécanismes de plainte locaux dans l'ensemble du pays et à la mise en place de formations intensives et d'activités de sensibilisation
	5 105	Membres du personnel (militaires, policiers et civils) ont été formés à la prévention dans le cadre de 239 sessions.
	18	Mécanismes de plainte locaux
	429	Mécanismes mis en œuvre, comprenant la formation de 429 membres à la répression et aux plaintes, qui ont été dotés des ressources nécessaires à cet effet, et l'amélioration des procédures et des délais liés à l'orientation des victimes nécessitant une assistance

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018.)

			Écart	
	Montant alloué[a]	*Dépenses*	*Montant*	*Pourcentage*
Catégorie	(1)	(2)	*(3) = (1) – (2)*	*(4) = (3)/(1)*
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	8 463,2	7 318,8	1 144,4	13,5
Contingents	373 752,6	368 702,5	5 050,1	1,4
Police des Nations Unies	17 815,9	17 674,7	141,2	0,8
Unités de police constituées	54 571,1	55 329,0	(757,9)	(1,4)
Total partiel	**454 602,8**	**449 025,0**	**5 577,8**	**1,2**
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	125 554,1	152 829,0	(27 274,9)	(21,7)
Personnel recruté sur le plan national	12 037,1	20 392,8	(8 355,7)	(69,4)
Volontaires des Nations Unies	11 362,2	12 001,1	(638,9)	(5,6)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	6 590,8	10 311,2	(3 720,4)	(56,4)
Personnel fourni par des gouvernements	5 123,9	4 746,2	377,7	7,4
Total partiel	**160 668,1**	**200 280,3**	**(39 612,2)**	**(24,7)**
Dépenses opérationnelles				
Consultants	842,7	864,8	(22,1)	(2,6)
Voyages	3 791,2	3 803,6	(12,4)	(0,3)
Installations et infrastructures	69 091,3	71 034,4	(1 943,1)	(2,8)
Transports terrestres	17 125,9	17 348,5	(222,6)	(1,3)
Opérations aériennes	88 388,7	56 898,4	31 490,3	35,6
Transports maritimes ou fluviaux	500,0	471,9	28,1	5,6
Communications	23 863,5	24 650,5	(787,0)	(3,3)
Informatique	19 176,7	12 770,3	6 406,4	33,4
Santé	4 670,1	1 221,0	3 449,1	73,9
Fournitures, services et matériel divers	57 290,5	38 521,8	18 768,7	32,8
Projets à effet rapide	3 000,0	2 982,4	17,6	0,6
Total partiel	**287 740,6**	**230 567,6**	**57 173,0**	**19,9**
Montant brut	**903 011,5**	**879 872,9**	**23 138,6**	**2,6**
Recettes provenant des contributions du personnel	11 933,9	13 994,2	(2 060,3)	(17,3)
Montant net	**891 077,6**	**865 878,7**	**25 198,9**	**2,8**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	**903 011,5**	**879 872,9**	**23 138,6**	**2,6**

[a] Tient compte des ressources approuvées d'un montant brut de 882 800 000 dollars (montant net : 870 966 100 dollars) et des engagements autorisés d'un montant brut de 20 211 500 dollars correspondant aux crédits supplémentaires nécessaires au titre des effectifs militaires et policiers et des dépenses opérationnelles qui leur sont associées pour la période allant jusqu'au 30 juin 2018.

B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégories	*Montant alloué*			
	Répartition initiale du montant approuvé	*Crédits supplémentaires (crédits inutilisés)*[a]	*Montants réaffectés*	*Répartition révisée*
I. Militaires et personnel de police	437 007	17 596	–	454 603
II. Personnel civil	160 668	-	39 612	200 280
III. Dépenses opérationnelles	285 125	2 616	(39 612)	248 129
Total	**882 800**	**20 212**	**–**	**903 012**
Pourcentage de réaffectations				4,4

[a] Tient compte des autorisations d'engagement.

62. Au cours de l'exercice considéré, des fonds ont été réaffectés à la catégorie II (Personnel civil) depuis la catégorie III (Dépenses opérationnelles), du fait des dépenses supplémentaires au titre du personnel civil, qui s'expliquent par le fait que le taux moyen de vacance de postes s'est révélé inférieur au taux budgétisé, tandis que les traitements et les dépenses communes de personnel effectifs pour le personnel recruté sur les plans international et national ont été plus élevées que prévu.

63. La réaffectation des fonds du groupe III a été possible en raison de la réduction des dépenses résultant principalement : a) des efforts déployés par la Mission pour revoir ses priorités concernant ses activités afin de faire face aux dépenses supplémentaires au titre du personnel civil ; b) du remplacement des hélicoptères prévus dans le budget approuvé par des appareils moins onéreux dont les contrats sont plus courts, de la réduction du nombre d'heures de vol effectives effectuées dans le cadre d'opérations aériennes (hélicoptères et avions), imputable à la baisse des besoins opérationnels et, partant, de la baisse des dépenses effectives au titre du carburant, et des dépenses contractuelles liées à l'exploitation des systèmes de drones, dont les crédits correspondants prévus dans le budget approuvé étaient fondés sur une estimation antérieure à la date d'échéance de négociations des contrats ; c) de l'évolution des ressources demandées au titre des activités liées aux programmes, compte tenu de la redéfinition des priorités énoncée dans la résolution 2387 (2017) du Conseil de sécurité, des impératifs politiques et des contraintes à l'échelle nationale, et du début du transfert progressif des programmes à l'équipe de pays des Nations Unies et à d'autres partenaires ; d) de la décision de ne pas acheter de fournitures et de matériel médicaux.

C. Évolution des dépenses mensuelles

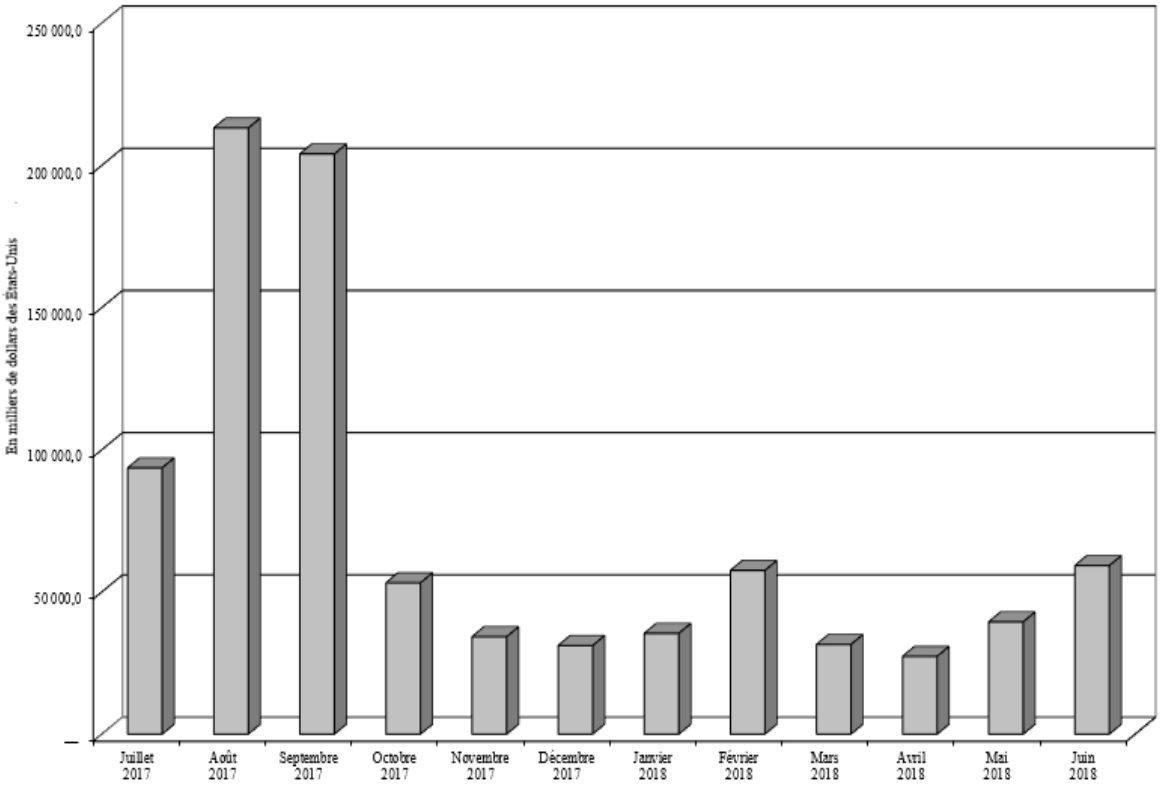

64. Le pic constaté en juillet, août et septembre 2017 s'explique principalement par la comptabilisation des engagements au titre des remboursements des coûts standard aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents et au soutien logistique autonome pour l'exercice 2017/18.

D. Autres produits et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant*
Produit des placements	5 149,7
Produits divers ou accessoires	16,4
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	33 727,9
Total	**38 894,0**

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Dépenses*
Matériel majeur	
Contingents	61 156,8
Unités de police constituées	10 939,8
Total partiel	72 096,6
Soutien logistique autonome	
Contingents	47 020,0
Unités de police constituées	7 035,6
Total partiel	54 055,6
Total	126 152,2

Facteurs applicables à la Mission	*Pourcentage*	*Date d'entrée en vigueur*	*Date du dernier examen*
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,1	1er octobre 2016	1er mai 2016
Usage opérationnel intensif	3,8	1er octobre 2016	1er mai 2016
Actes d'hostilité ou abandon forcé	5,0	1er juillet 2017	1er juin 2017
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,5-5,0		

F. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Valeur*
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces/de la Mission[a]	63 481,8
Contributions volontaires en nature	–
Total	63 481,8

[a] Représente les bâtiments, les terrains et les services fournis par le Gouvernement centrafricain.

IV. Analyse des écarts[1]

		Écart	
Observateurs militaires	1 144,4	13,5 %

65. La sous-utilisation des crédits tient principalement au fait que le taux de vacance effectif des observateurs militaires a été en moyenne plus élevé que prévu (16 %, contre un taux de 5 % prévu au budget) et que contrairement à ce qui avait été prévu dans les estimations budgétaires, aucun incident ayant entraîné une invalidité ou un décès n'a été enregistré pour cette catégorie de personnel.

		Écart	
Contingents	5 050,1	1,4 %

66. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par des dépenses moins élevées que prévu au titre du matériel appartenant aux contingents, en raison : a) du non-déploiement d'unités de soutien logistique autonome dans l'hôpital de niveau II (reporté à l'exercice 2018/19), étant donné qu'il n'est pas possible de prévoir le temps nécessaire aux contingents pour se mobiliser ; b) du retard pris dans le déploiement du matériel majeur pour une unité de soutien et un bataillon d'infanterie, étant donné qu'il n'est pas possible de prévoir le temps nécessaire aux contingents pour se mobiliser ; c) des taux effectifs plus élevés que ceux appliqués dans le budget approuvé concernant l'indisponibilité et le non-déploiement du matériel majeur et du matériel de soutien logistique autonome.

		Écart	
Police des Nations Unies	141,2	0,8 %

67. La sous-utilisation des crédits tient principalement au fait que le taux de vacance effectif des observateurs militaires a été en moyenne plus élevé que prévu (12,3 %, contre 10 % prévu au budget). Elle a été en partie compensée par les frais de voyage (déploiement, relève et rapatriement) du fait de la hausse du nombre de membres du personnel ayant voyagé (429 personnes contre 320 prévues au budget), en raison de l'augmentation du taux de renouvellement du personnel au cours de la période considérée.

		Écart	
Unités de police constituées	(757,9)	(1,4 %)

68. Le dépassement de crédits s'explique principalement par des coûts plus élevés que prévu concernant les remboursements standard et les indemnités, en raison de la baisse du taux de vacance moyen effectif à 0,7 % pour les membres d'unités de police constituées, contre un taux budgétisé de 5,0 %. Il a été en partie compensé par la diminution des coûts de fret pour le matériel appartenant aux contingents, qui s'explique par le non-déploiement de matériel nécessaire à la transformation d'une unité de soutien à la protection en unité de police constituée, qui a été reportée à

[1] Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

l'exercice 2018/19, ainsi que par le nombre inférieur aux prévisions d'incidents ayant entraîné une invalidité ou un décès dans cette catégorie de personnel.

	Écart	
Personnel recruté sur le plan international	(27 274,9)	(21,7 %)

69. Le dépassement de crédits s'explique principalement par : a) des traitements et des dépenses communes de personnel plus élevées que prévu en raison de la baisse du taux moyen effectif de vacance de postes par rapport aux prévisions (18,9 %, contre 25,8 % inscrit au budget) ; b) des dépenses communes de personnel plus élevées que prévu en raison des droits à prestations supplémentaires ; et c) une hausse du coefficient d'ajustement moyen effectif appliqué au montant des traitements à partir de janvier 2018, par rapport au taux d'ajustement appliqué pour le calcul des traitements du personnel recruté sur le plan international dans le budget approuvé (64,8 % contre 49,5 % inscrit au budget).

	Écart	
Personnel recruté sur le plan national	(8 355,7)	(69,4 %)

70. Le dépassement des crédits est imputable principalement à : a) des traitements et des dépenses communes de personnel plus élevées que prévu en raison de la baisse du taux moyen effectif de vacance de postes par rapport aux prévisions pour les administrateurs recrutés sur le plan national (22,3 % contre 40,9 %) et pour les agents des services généraux (25,7 % contre 40,9 %) ; b) des dépenses communes de personnel plus élevées que prévu en raison des droits à prestations supplémentaires ; c) l'appréciation du franc CFA d'Afrique centrale par rapport au dollar des États-Unis, le taux de change effectif moyen étant de 552,2 francs CFA pour 1 dollar, contre un taux de 626,8 francs CFA pour 1 dollar dans le budget approuvé.

	Écart	
Volontaires des Nations Unies	(638,9)	(5,6 %)

71. Le dépassement des crédits est imputable principalement à un taux effectif de vacance plus faible que celui prévu au budget pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international (12,6 % contre 20,0 %) et sur le plan national (1,8 % contre 5,0 %).

	Écart	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(3 720,4)	(56,4)

72. Le dépassement de crédits s'explique principalement par : a)) une hausse du coefficient d'ajustement moyen effectif appliqué au montant des traitements à partir de janvier 2018, par rapport au taux d'ajustement appliqué pour le calcul des traitements du personnel recruté sur le plan international dans le budget approuvé (64,8 % contre 49,5 % inscrit au budget) ; b) les ressources allouées à la MINUSCA au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) aux fins de la conduite des activités d'appui à la mise en service d'Umoja-Extension 2, de la mise hors service de Galileo, du projet de gestion de la chaîne d'approvisionnement et d'autres projets intersectoriels, pour lesquelles des crédits n'avaient pas été prévus dans le budget approuvé. Il a été compensé en partie par un taux de vacance effectif moyen supérieur à celui prévu au budget pour les emplois de temporaires (autre que pour les réunions) pourvus sur le plan international (27,5 % contre 25 %).

	Écart	
Personnel fourni par des gouvernements	377,7	7,4 %

73. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le prix moins élevé que prévu du billet d'avion pour un voyage aller-retour (1 556 dollars par aller-retour pour un effectif moyen de 103 membres du personnel contre 4 910 dollars par aller-retour pour un effectif moyen de 97 membres du personnel prévu dans le budget approuvé).

	Écart	
Installations et infrastructures	(1 943,1)	(2,8 %)

74. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le fait que la consommation de carburant destiné aux générateurs a été plus élevée que prévu (13,4 millions de litres de carburant à un prix moyen par litre de 1,59 dollar contre 7,5 millions à un prix moyen par litre de 1,65 dollar prévu au budget approuvé), ce qui montre qu'un ajustement technique de haut niveau a été apporté dans le budget approuvé, par rapport aux 10,2 millions de litres initialement prévus. L'augmentation effective de la consommation de carburant (3,2 millions de litres) s'explique par le fait que les générateurs nécessitent davantage d'énergie pour alimenter les contingents déployés dans les zones reculées du pays, en fonction des besoins opérationnels.

75. Le dépassement de crédits a été en partie compensé par : a) des frais de mise en service moins élevés que prévu, étant donné que les stations de ravitaillement en carburant de Bambari, de Birao et d'Obo n'ont pas été achevées en raison de l'état des routes et des mauvaises conditions de sécurité ; b) l'internalisation finale des opérations d'entretien des locaux et du matériel, au lieu de leur externalisation à une entreprise privée comme prévu dans le budget approuvé. Le nettoyage, la fumigation, la lutte phytosanitaire, le jardinage et l'entretien extérieur ont été assurés par le personnel contractuel dans la plupart des locaux de la Mission et les dépenses y relatives relèvent de la rubrique Fournitures, services et matériel divers ; c) le report de l'achat de matériel de sûreté et de sécurité destiné à un stand de tir qui n'a pas pu être construit, les négociations menées avec le Gouvernement hôte étant toujours en cours à la fin de la période considérée.

	Écart	
Transports terrestres	(222,6)	(1,3 %)

76. Le dépassement de crédits s'explique principalement par : a) une augmentation des coûts liés à l'assurance responsabilité civile en raison de la modification de la prime d'assurance au cours de la période considérée ; b) l'achat de pièces de rechange supplémentaires pour faire face à la détérioration accélérée de la flotte résultant du mauvais état des routes et de l'utilisation plus fréquente de véhicules blindés en raison des mauvaises conditions de sécurité, qui entraîne une augmentation des coûts d'entretien ; c) le fait que la consommation de carburant a été plus élevée que prévu (5,7 millions de litres de carburant à un prix moyen effectif de 1,59 dollar par litre contre 4,3 millions de litres au prix moyen de 1,65 dollar par litre prévu), en raison de l'intensification des mouvements des contingents pour faire face aux mauvaises conditions de sécurité.

77. Le dépassement de crédits a été en partie compensé par : a) le report de l'acquisition de véhicules lourds et d'ambulances pour l'exercice 2018/19 en raison de la redéfinition de l'ordre de priorité des activités afin de faire face aux dépenses

supplémentaires au titre du personnel civil ; b) les frais de mise en service moins élevés que prévu, étant donné que les stations de ravitaillement en carburant de Bambari, de Birao et d'Obo n'ont pas été achevées en raison des routes rendues impraticables par la pluie et des mauvaises conditions de sécurité.

	Écart	
Opérations aériennes	31 490,3	35,6 %

78. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par la reconfiguration de la flotte et la réduction du nombre d'appareils, par d'autres ajustements apportés aux opérations aériennes de la Mission à l'appui de l'initiative du Secrétaire général visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations aériennes de l'ONU, ainsi que par une modification des besoins opérationnels, comme suit : a) des coûts fixes liés à la location et à l'exploitation d'hélicoptères moins élevés que prévu comme suite au remplacement de deux hélicoptères civils de sauvetage et d'évacuation sanitaire équipés de dispositifs de vision nocturne et d'imagerie thermique approuvés pour l'exercice 2017/18 par deux hélicoptères civils polyvalents dont les contrats sont plus cours et se terminent en décembre 2017 et en mars 2018 ; b) un nombre réel d'heures de vol pour la location et l'exploitation d'hélicoptères inférieur aux prévisions (4 875 heures contre 9 012 heures prévues au budget), en raison des ajustements apportés à l'utilisation de la flotte d'hélicoptères de la Mission ; c) des coûts contractuels effectifs moins élevés que prévu au budget à l'issue de la négociation finale des modalités de service concernant l'exploitation du système de drones et en raison de la résiliation du contrat lié aux systèmes de drones deux mois avant la fin de la période considérée ; d) une réduction de la consommation de carburant découlant de la diminution du nombre d'heures de vols effectués pour les activités de la Mission, comme suite aux ajustements apportés aux opérations aériennes.

	Écart	
Communications	(787,0)	(3,3 %)

79. Le dépassement de crédits s'explique principalement par l'achat de matériel nécessaire pour fournir aux bureaux extérieurs une infrastructure de communication solide et à éviter les perturbations électriques, ainsi que de pièces de rechanges destinées à faire face à la détérioration accélérée de l'infrastructure du réseau, qui n'a pas été anticipée au cours des deux exercices précédents. Le dépassement de crédits a été en partie compensé par des dépenses inférieures aux prévisions pour : a) les communications par réseaux commerciaux du fait de la moindre utilisation des services par satellite et des services Internet à partir de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), qui découle de l'amélioration des infrastructures dans les zones reculées et de l'optimisation de la bande passante, ainsi que des dépenses institutionnelles centralisées inférieures aux prévisions compte tenu de la remise mensuelle appliquée aux services de liaison louée par le prestataire de services à mesure que plus de missions ont rejoint le système intégré de commutation MPLS ; b) l'entretien du matériel et les services d'appui aux transmissions, qui tiennent au fait que le projet de mise en place d'un accès à l'Internet sur le terrain (grâce à la technologie O3b) n'a pas été mené à bien, étant donné qu'à la fin de la période considérée, le contrat n'avait pas été modifié en vue d'y inclure les bureaux extérieurs.

		Écart
Informatique	6 406,4	33,4 %

80. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le fait de ne pas avoir acheté de matériel informatique ou d'en avoir reporté l'achat en raison : a) du fait que la deuxième phase du projet recourant à la technologie O3b visant à élargir l'accès à l'Internet sur le terrain n'a pas été menée à bien, étant donné qu'à la fin de la période considérée, le contrat y relatif n'avait pas été modifié pour y inclure les bureaux extérieurs et que les directives techniques n'avaient pas été appliquées dans les sous-secteurs ; b) du fait que d'autres projets n'ont pas été exécutés en raison des mauvaises conditions de sécurité ou d'autres problèmes liés à la procédure de passation des marchés, entre autres, qui n'avaient pas été réglés à la fin de la période considérée. De plus, la sous-utilisation des crédits s'explique par le nombre moins élevé que prévu de personnel contractuel chargé des services d'appui informatique, en raison des difficultés de remplacement du personnel.

		Écart
Santé	3 449,1	73,9 %

81. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par : a) le fait qu'il n'a pas été prévu de fournir des fournitures et équipements médicaux à l'hôpital de niveau II de Bangui qui deviendra un hôpital autonome durant l'exercice 2018/19, conformément à l'accord hybride conclu entre la Mission et un pays fournisseur de contingents : il est prévu que ce dernier se charge de fournir l'hôpital en fournitures et équipements médicaux ; b) le fait qu'il n'a pas été nécessaire d'acheter des fournitures, des vaccins, des contraceptifs et d'autres articles médicaux consomptibles, étant donné que les stocks étaient alors suffisants.

		Écart
Fournitures, services et matériel divers	18 768,7	32,8 %

82. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par : a) des coûts moins élevés que prévu pour le transport des marchandises acheminées à la Mission et dans les zones d'opérations de cette dernière à l'échelle régionale, du fait de la réduction et du report des achats découlant des ajustements opérationnels et des retards techniques liés aux contrats toujours observés à la fin de la période considérée ; b) le nombre moins élevé que prévu de services divers mis en place en raison de l'évolution des ressources demandées au titre des d'activités liées aux programmes, compte tenu de la redéfinition des priorités énoncée dans la résolution 2387 (2017) du Conseil de sécurité, des impératifs politiques et des contraintes à l'échelle nationale, ainsi que du début du transfert progressif des programmes à l'équipe de pays des Nations Unies et à d'autres partenaires qui en ont la capacité, de sorte que la Mission puisse se concentrer sur ses fonctions essentielles de maintien de la paix ; c) la modification des modalités du projet de construction en dur visant à faire avancer le calendrier et à fournir des logements aux contingents et au personnel des unités de police constituées de la Mission, qui a fait intervenir un prestataire extérieur de services clefs en main, à défaut, étant donné que les membres du personnel contractuel chargés des services de construction n'étaient pas disponibles ; et d) du report de l'achat d'uniformes et d'insignes en raison de la négociation de contrats avec des fournisseurs, qui était toujours en cours à la fin de la période considérée.

V. Exécution du budget : ressources financières relevant de l'autorisation d'engagement de dépenses

83. Compte tenu de la date à laquelle la décision a été prise d'augmenter les effectifs, les ressources supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre d'activités pour lesquelles 900 militaires supplémentaires devaient être déployés, conformément à la résolution 2387 (2017) du Conseil de sécurité, n'avaient pas été prises en compte dans le budget de la MINUSCA pour l'exercice 2017/18 approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/299.

84. Le Secrétaire général a donc été autorisé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à engager des dépenses jusqu'à concurrence d'un montant brut de 20 211 500 dollars pour couvrir les charges supplémentaires jusqu'au 30 juin 2018, en sus des 882 800 000 dollars que l'Assemblée générale, dans sa résolution 71/299, avait précédemment autorisés pour la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018.

(En milliers de dollars des États-Unis)

			Écart	
	Engagements autorisés	*Dépenses*	*Montant*	*Pourcentage*
Catégorie	*(1)*	*(2)*	*(3) = (1) – (2)*	*(4) = (3)/(1)*
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	–	–	–	–
Contingents	17 568,2	14 531,7	3 036,5	17,3
Police des Nations Unies	–	–	–	–
Unités de police constituées	28,0	–	28,0	100,0
Total partiel	**17 596,2**	**14 531,7**	**3 064,5**	**17,4**
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	–	–	–	–
Voyages	–	–	–	–
Installations et infrastructures	2 615,3	2 614,5	0,8	–
Transports terrestres	–	–	–	–
Opérations aériennes	–	–	–	–
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–
Communications	–	–	–	–
Informatique	–	–	–	–
Santé	–	–	–	–
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	–	–	–	–
Projets à effet rapide	–	–	–	–
Total partiel	**2 615,3**	**2 614,5**	**0,8**	**–**
Montant brut	**20 211,5**	**17 146,2**	**3 065,3**	**15,2**

Catégorie	Engagements autorisés (1)	Dépenses (2)	Écart Montant (3) = (1) – (2)	Écart Pourcentage (4) = (3)/(1)
Recettes provenant des contributions du personnel	–		–	–
Montant net	**20 211,5**	**17 146,2**	**3 065,3**	**15,2**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	**20 211,5**	**17 146,2**	**3 065,3**	**15,2**

85. Le déploiement de militaires et la transformation d'un groupe d'appui à la protection en unité de police constituée, au-delà des niveaux initialement approuvés, ont été en partie compatibles avec le déploiement ayant servi de base aux prévisions pour demander des ressources supplémentaires d'un montant de 20 211 500 dollars. Les travaux préliminaires concernant la construction de logements pour le personnel militaire supplémentaire ont été intégralement menés à bien au cours de la période considérée.

Militaires et personnel de police

86. En ce qui concerne l'augmentation autorisée de 900 militaires de la MINUSCA, un effectif moyen de 299 personnes a été déployé, contre un effectif moyen prévu de 454 militaires au cours des 4 mois allant de mars à juin 2018. Le bataillon d'infanterie a été déployé par étapes, sans matériel appartenant aux contingents, en mai et juin 2018, alors qu'il avait été prévu de le déployer en même temps que le matériel, en mars 2018. Le détachement précurseur du deuxième bataillon d'infanterie, qui devait être déployé en mai, ne l'a pas été au cours de l'exercice 2017/18. Le retard pris dans les déploiements et la transformation des groupes d'appui à la protection sont dus au fait qu'il n'est pas possible de prévoir le temps nécessaire aux contingents pour mobiliser les militaires et le matériel (3 064 500 dollars).

Dépenses opérationnelles

87. Les premiers travaux de mise en place de deux terrains nus sur lesquels seront construits les bâtiments en dur pour le personnel en tenue ont été intégralement réalisés.

88. Compte tenu de l'exécution globale du budget de la Mission, les ressources supplémentaires d'un montant de 20 211 500 dollars seront déduites du solde inutilisé de 23 138 600 dollars et aucune demande de crédit ne sera soumise aux États Membres. Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale devra se prononcer sur les 2 927 100 dollars nets restants.

VI. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

89. **En ce qui concerne le financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, il conviendrait que l'Assemblée générale :**

a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018, soit 2 927 100 dollars ;

b) Se prononce sur l'affectation des autres recettes de l'exercice terminé le 30 juin 2018, qui s'élèvent à 38 894 000 dollars et correspondent au produit des placements (5 149 700 dollars), aux produits divers et accessoires (16 400 dollars) et à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (33 727 900 dollars).